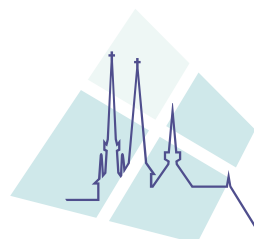


FAITS & CHIFFRES / RAPPORT 2018
ARCHIDIOCÈSE DE LUXEMBOURG



ÉGLISE CATHOLIQUE
À LUXEMBOURG

Éditeur

Archevêché de Luxembourg
4, rue Génistre
Boîte postale 419, L-2014 Luxembourg
Tél. : +352 462023
archeveche@cathol.lu
www.cathol.lu

© Archevêché de Luxembourg
Luxembourg 2019

Coordination : Gilberte Bodson, Roger Nilles

Rédaction : Archives diocésaines, Patrick de Rond, Christian Descoups, Jean Ehret, Jutta Förtsch, Uwe Franzen, Gérard Kieffer, Olivier Caillol, Michel Remery, Marie-Christine Ries, Renée Schmit, Marc Wagener, Antoine Wagner, Géraldine Weber, Jean-Louis Zeien

Photos : Service Communication et Presse, Service de la Pastorale, Fondation Sainte-Irmine, Centre Jean XXIII, LSRS, Reech eng Hand, Servantes du Seigneur et de la Vierge de Matará, Verbum Spei, Caritas Luxembourg, Missio Luxembourg, COMECE, Institut Elie Wiesel, Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Osservatore Romano, Alice Enders, Farzad Haghshenas, Romain Kleer, Rosamée de Lacheisserie, Jean Loes, Nicole Pierrard

Mise en page : Jean-Louis Pasque

Impression : Print Solutions

FAITS & CHIFFRES / RAPPORT 2018
ARCHIDIOCÈSE DE LUXEMBOURG

Table des matières

Table des matières	3
Avant-propos	5
Partie A : Archevêché de Luxembourg	7
1. Dimension Annonce de la foi et Catéchèse	8
2. Dimension Diaconie	12
3. Dimension Liturgie, Spiritualité et Vocations	15
4. Dimension Développement communautaire, œcuménisme et dialogue interreligieux	17
5. Un nouveau regard sur nos racines chrétiennes	19
6. Archives diocésaines : Une année sous le signe des relations publiques	20
7. Protection des données	22
8. Les chiffres clés de l'Archevêché	23
9. L'année 2018, c'est aussi...	26
Comptes consolidés révisés pour l'exercice 2018 de l'Archevêché de Luxembourg	35
1. Rapport de l'Économiste général	37
2. Rapport d'audit	40
3. Archevêché de Luxembourg – Comptes consolidés 2018	42
4. Notes aux comptes consolidés au 31 décembre 2018	45
Partie B : Fondation Sainte-Irmine	53
1. Les activités et projets	54
2. Promotion et relations publiques	56
3. Faits et chiffres 2018	58
Comptes annuels 2018 et notes aux comptes révisés de la Fondation Sainte-Irmine	59
1. Rapport d'audit	60
2. Fondation Sainte-Irmine – Comptes 2018	62
3. Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2018	63
Partie C : Centre Jean XXIII – Grand Séminaire et Luxembourg School of Religion & Society	67
Avant-propos	69
1. Recherche et formation, au service du vivre ensemble	70
2. Luxembourg School of Religion & Society	71
2.1. Religions & Société	71
2.2. Finances & Société	73
2.3. Esthétique & Spiritualité	74
2.4. Service de la formation permanente	75
2.5. Service de la formation des adultes	75
2.6. Bibliothèques & Documentation	76

3.	Centre Jean XXIII – Grand Séminaire	77
4.	Centre Jean XXIII – Centre d'accueil	77
5.	Énoncé de mission de la Luxembourg School of Religion & Society	79
6.	Structures & Fonctions	81
6.1.	Centre Jean XXIII – Grand Séminaire : structure	81
6.2.	Centre Jean XXIII – Grand Séminaire : acteurs	81
6.3.	Luxembourg School of Religion & Society : acteurs	82
	Comptes annuels 2018 et notes aux comptes révisés du Centre Jean XXIII – Grand Séminaire	83
1.	Rapport d'audit	84
2.	Centre Jean XXIII – Grand Séminaire – Comptes 2018	86
3.	Notes aux comptes annuels au 31 décembre 2018	89

Avant-propos

Le présent rapport est le septième publié par l'Archevêché de Luxembourg. Outre les comptes consolidés et les résultats financiers, ce rapport fournit une présentation synthétique des activités pastorales menées dans l'Archidiocèse, ainsi que de celles du Centre Jean XXIII- Grand Séminaire/LSRS et de la Fondation Sainte-Irmine.

L'exercice 2018 a été marqué, comme l'exercice 2017, par la mise en œuvre d'initiatives résultant des conventions du 26 janvier 2015. Ainsi, l'effort a été maintenu pour développer les différents cycles de catéchèse en paroisse. Cette démarche rencontre un succès certain puisque le nombre d'enfants inscrits aux différents cycles est en augmentation et dépasse le chiffre de neuf mille cent pour la deuxième rentrée.

Au plan territorial, le changement majeur est lié à la loi du 13 février 2018 portant sur la création d'un fonds de gestion des édifices religieux et autres biens relevant du culte catholique, autrement appelé « Kierchefong », à la date du 1^{er} mai 2018.

La pastorale des jeunes reste un défi majeur au niveau de l'Archidiocèse. Ce dernier a été représenté au Synode des évêques sur la foi, les jeunes et le discernement vocationnel qui s'est tenu à Rome du 3 au 28 octobre 2018. À la suite du Synode, une initiative diocésaine, couvrant la période 2018-2021, a été lancée sous forme d'un dialogue et d'une consultation des jeunes et des responsables. En ce qui concerne l'initiative diocésaine « Reech eng Hand », un certain nombre de projets ont été réalisés, en particulier au plan local avec des groupes de bénévoles, pendant la période estivale pour les jeunes, le suivi de personnes réfugiées et de groupes de réfugiés chrétiens. La pastorale universitaire se développe sur le site du pôle d'Esch-Belval et la pastorale des malades connaît pour sa part des évolutions positives.

Sur le plan financier, le groupe consolidé Archevêché a clôturé l'exercice 2018 avec un bénéfice consolidé de 6,6 millions d'euros contre 3,3 millions d'euros en 2017. Le chiffre d'affaires net a atteint 62,0 millions d'euros. Les fonds propres incluant les réserves immunisées du groupe, qui avaient déjà crû de presque 12 millions d'euros en 2017, ont encore progressé en 2018 de 7,1 millions d'euros.

Nous remercions l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs et des équipes du groupe qui ont permis par leur engagement d'obtenir ces bons résultats. Notre gratitude va aussi à toutes celles et à tous ceux qui ont fait preuve d'un dévouement apprécié en des moments de changements importants pour l'Église qui est à Luxembourg.

Leo WAGENER
Vicaire général

Jean-Claude HOLLERICH
Archevêque de Luxembourg



Partie A :
Archevêché de Luxembourg



1. Dimension Annonce de la foi et Catéchèse

La catéchèse en paroisse – un premier bilan positif

Après l'implantation de la catéchèse dans les 33 paroisses en septembre 2017, les responsables ont pu tirer un premier bilan positif après une année de fonctionnement. Dans les 33 paroisses, la catéchèse a pris une place importante dans le travail pastoral et permet de montrer que l'Église est en renouveau permanent à travers la transmission de la foi aux enfants, aux jeunes et aux adultes. 38 catéchètes titulaires et plus de 200 bénévoles se dévouent chaque semaine

pour assurer le fonctionnement concret des parcours catéchétiques dans les paroisses, ainsi que dans les communautés linguistiques et religieuses.

Pour l'année scolaire 2017-2018, 9.000 enfants et jeunes étaient inscrits dans les différents parcours, un chiffre qui a été dépassé pour 2018-2019 avec plus de 9.100 enfants et jeunes inscrits dans les nombreux parcours.



Ce succès de la catéchèse comporte aussi des défis. Il faudra dans l'avenir pérenniser l'offre de la catéchèse. Ainsi il sera important de motiver encore plus de bénévoles en les formant et les impliquant davantage dans la transmission de la foi.

Parole à un catéchète titulaire pour partager son expérience :

« No bal 2 Joer Erfarunge mat Parkateches ass et sécherlech nach ze fréi fir eng Evaluatioun ze maachen, awer eng Momentopnam, e kuerze Stëmmungsbericht wéilt ech op dëser Plaz ganz gären ofleeën. Et freet mech

perséinlech, dass ech zesumme mat menger Kollegin Khanh an eiser Coordinatrice vun der Kateches, dem Milly, an esou kuerzer Zäit eng Parkateches konnt op d'Bee stellen, déi lues a lues dobaussen „um Terrain“ ukënnt. Vill Mënschen, besonnesch och jonk Familljen, si bereet, sech mat eis op de Wee ze maachen. Iwwer 450 Kanner a Jonker si bei eis a 24 verschiddene Gruppen ageschriwwen an huele reegelméisseg un de Katechesen deel. Am meeschte freet mech nieft der Aarbecht mat de Kanner an deene Jonken, souwéi d'Zesummeschaffe mat de Benevollen, awer besonnesch de Kontakt mat den Elteren. A ville Gespréicher mierken ech, wéi sensibel si



si fir Glawensinhalter a Wertevermëttlung, an duerch
oppe si fir d'Äntwerten an d'Angewandte vun der Kierch.
Nieft deem ëmmer méi groussen Aarbechtsopwand a
punkto Organisatioun gesinn ech déi gréissten Erausfuer-
derung fir d'Zukunft awer an der Ausbildung vun haap-

tamtlechen a benevolle Mataarbechter(innen) an der
Kateches. Bleift ze hoffen, dass mer duerch eis Begees-
terung Mënsche fir dës Schrëtt beweegen kënnen. »

Eric Enders, Katechet an der Par Kordall Sainte-Barbe

La Pastorale des jeunes : le projet « Dialogue et Assemblée Diocésaine » est lancé

Quelques éléments du programme

- Comme les autres années, le père évêque avait invité les jeunes à prier ensemble le **Chemin de croix** le Vendredi Saint. Des communautés et réalités spirituelles différentes de notre archidiocèse ont animé les différentes stations. Le chemin de croix a commencé en l'église Saint-Michel et suivi son chemin sur la corniche pour se terminer dans la crypte de la cathédrale.
- Le **Pélé des Jeunes**, rendez-vous classique du premier dimanche de l'Octave, a été introduit avec une veillée de prière dans l'église paroissiale de Mersch, animé par le frère Jasper de Taizé. Après avoir marché toute la nuit, les jeunes pèlerins sont arrivés à l'aube dans la cathédrale où le père évêque a célébré la messe avec eux. Frère Jasper a donné son témoignage pendant la messe.



- Quelques semaines avant le Synode des jeunes, un **symposium sur la pastorale des jeunes** a été organisé en collaboration avec la LSRS et l'université d'Eichstätt. Pendant la matinée, deux



conférences ont introduit le chemin qui a mené au synode et sur les défis théologiques en lien avec le thème du synode « Les jeunes, la foi et le discernement vocationnel ». L'après-midi, deux ateliers ont été proposés : « Just Do it! » et « Just Tweet it! ».

« Dialogue et Assemblée Diocésaine » à la suite du synode

Suite au Synode des Évêques en octobre 2018, il revient aux Églises locales de mettre en œuvre les propositions faites et d'approfondir les possibilités



locales. Dans un premier temps, un projet est lancé qui s'étend de 2018 à 2021 : « Dialogue et Assemblée Diocésaine » avec les jeunes et les responsables pour la Pastorale des jeunes.

Ce parcours veut être une consultation générale aussi bien des jeunes que des responsables, avec pour but de stimuler un dialogue, un enthousiasme et un nouvel élan afin de renouer avec le but de la pastorale des jeunes qui est de leur permettre d'approfondir la relation intime avec Jésus Christ. Au terme de cette consultation, une assemblée diocésaine clôturera le projet autour de la Pentecôte 2021. Dans une première phase, une délégation de la Pastorale des jeunes visitera les 33 paroisses pour dialoguer avec tous ceux qui travaillent avec les jeunes. En même temps, toutes les structures qui travaillent avec des jeunes seront contactées : les communautés, les aumôneries des lycées et écoles, les scouts, les servants d'autel, etc.

Nous sommes tous invités à soutenir par l'action et la prière le « Dialogue et Assemblée Diocésaine des jeunes » pour qu'un véritable processus de consultation générale soit engagé et devienne source de nouvelle vie, élan et vision dans l'archidiocèse de Luxembourg, en particulier pour ce qui concerne la Pastorale des jeunes.

Les activités « Lët'z... » de la Pastorale universitaire

La Pastorale universitaire Luxembourg propose aux étudiants catholiques un lieu et des activités pour vivre et approfondir leur foi. Pour les autres jeunes, la pastorale invite à connaître la vie chrétienne.

Elle se développe principalement autour d'une communauté religieuse, Verbum Spei, présente à Esch-sur-Alzette depuis janvier 2016.

En 2018, la Pastorale universitaire Luxembourg a offert des rencontres étudiantes, célébré les sacrements (messes, confession, adoration, préparation au baptême, à la confirmation). Elle a développé aussi une petite communauté d'étudiants et de missionnaires ouverte à tous ceux qui le souhaitent. Quatre missionnaires, trois originaires du Mexique et une originaire de Pologne, travaillent à la pastorale avec le P. Wandrille, le P. Théophile et des frères de la fraternité.



Les activités de la Pastorale universitaire :

- **Lët'z Share** : rencontres au restaurant universitaire deux fois par semaine, le midi, avec des débats à thèmes et, en moyenne, une fois par semaine dans le couvent des frères de Verbum Spei.

- **Lèt'z Pray** : chaque jeudi, adoration animée du Saint Sacrement de 19h00 à 20h00.



- **Lèt'z Think** : bar philosophique mensuel pour chercher, avec les étudiants, à comprendre les défis éthiques, sociaux, religieux du monde d'aujourd'hui.
- **Lèt'z Believe** : bar théologique pour mieux connaître les mystères de la foi et comment vivre la vie chrétienne dans le monde aujourd'hui.
- Le chœur « Sursum Corda » : chœur étudiant pour animer les messes du dimanche soir à l'église Saint-Henri à Esch-sur-Alzette avec une initiation au chant sacré, grégorien et polyphonique.
- **Lèt'z Go Deep** : proposition de retraites pour approfondir la vie intérieure et initiation à la prière.
- **Lèt'z Ski** : camp de ski.
- **Lèt'z Walk** : un camp en été.

Devenir chrétien à l'âge adulte

À une époque où certains baptisés décident à l'âge adulte de rompre les liens avec l'Église, il est intéressant de constater qu'en même temps, des hommes et des femmes à travers toute l'Europe manifestent le désir de devenir chrétiens, en se présentant par milliers aux portes du catéchuménat des adultes.

Au Luxembourg, en 2018 une bonne trentaine de personnes ont été inscrites au catéchuménat des adultes pour demander le baptême. Suite à un premier accueil qui est vécu au niveau local, elles ont poursuivi un parcours d'initiation à la foi chrétienne qui les a menées aux eaux du baptême au cours de la Nuit pascale. En effet, le fait de devenir chrétien à l'âge adulte est l'aboutissement d'une décision réfléchie, enracinée dans une démarche de foi. Bien souvent cette démarche s'articule dans le cadre d'un contexte migratoire avec ses propres défis linguistiques et d'inculturation. Notons aussi que ces personnes sont amenées plus d'une fois à changer de religion, chemin de foi spécifique qui nécessite une attention particulière de la part des pasteurs et des accompagnateurs. Au sein de l'Église locale, le catéchuménat

rappelle les fondements de la vie chrétienne et nous ramène aux premiers temps de l'Église où l'initiation chrétienne était vécue avec tous les membres de la communauté. Depuis quelques années déjà, le catéchuménat des adultes est implanté à Luxembourg et semble devenir un signe prophétique d'une Église aux visages multiples qui ne cesse de se développer.





2. Dimension Diaconie

« Luxembourg en poche »

Avec l'arrivée massive de demandeurs de protection internationale au Luxembourg en 2015 et 2016, les bénévoles de *Reech eng Hand* ont constaté un important besoin d'informations des nouveaux arrivants au Luxembourg : après un voyage souvent éprouvant, l'arrivée au Luxembourg est pour ces personnes

synonyme de sécurité enfin retrouvée mais aussi le début de multiples défis. Les niveaux d'information sont également très différents selon les personnes, les moins informées étant davantage vulnérables et moins susceptibles de petit à petit prendre pied dans la société au Luxembourg.



Ce sont pour ces raisons que « Le Luxembourg en poche, guide pour les nouveaux arrivants », et l'application « LUX en poche » développée par *ErwuesseBildung asbl*, ont été réalisés en français, arabe, anglais et farsi, grâce au soutien moral et financier de l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte (appel à projets *mateneen*). Plus de 35 personnes ont travaillé à la réalisation du guide et de l'application (experts dans le domaine des migrations, de l'histoire, économie, politique, statistiques, etc. au Luxembourg mais aussi photographes, traducteurs et relecteurs, Webdesigners/graphistes, développeurs informatiques, etc.).

Le guide et l'application sont conçus comme des « mains tendues » vers les nouveaux arrivants, comme des outils d'intégration visant à l'information et au dialogue entre ces personnes et les résidents, et constituent une aide précieuse pour les bénévoles et les travailleurs sociaux.

Pour plus d'informations : www.reech-eng-hand.lu,
www.erwuessebildung.lu, www.luxembourgpenpoche.lu.

« Pak eng Hand mat un »

La Foire aux initiatives solidaires – « Pak eng Hand mat un » s'est tenue le samedi 16 juin 2018 à l'école privée Sainte-Anne d'Ettelbruck.

Lancées par la Caritas et le Service de la Pastorale en collaboration avec le doyenné Centre, une bonne dizaine d'initiatives solidaires ont présenté leurs activités aux personnes qui ont visité les stands et participé à la table ronde et à la liturgie de la parole.

Outre les informations données, de nombreux contacts ont pu se créer entre des initiatives diverses et des services de la Caritas. Le Service de la Pastorale a présenté la carte avec les nouvelles paroisses. Ce fut l'occasion de présenter l'engagement au niveau de la diaconie de différents acteurs chrétiens.



Les participants des stands ont suggéré de relancer cette initiative en 2019, le jour de la braderie d'Ettelbruck sur le parvis de l'église.

« Un pauvre crie, le Seigneur entend »



La Journée mondiale des pauvres 2018 – « Un pauvre crie, le Seigneur entend » a été célébrée dans plusieurs paroisses et communautés. Ce fut l'occasion de faire découvrir des initiatives innovatrices : Le repas du cœur de la communauté du Christ-Roi, les petits déjeuners organisés par la Croix de Malte en faveur de personnes vivant dans la rue. Il y eut aussi une prière de Taizé reprenant le thème de la Journée

Mondiale des Pauvres, un petit déjeuner solidaire, des liturgies suivies de moments conviviaux, l'accueil du groupe Fratello chez Mgr l'archevêque.

Autant de manières de relayer l'invitation du Pape François « à vivre cette Journée Mondiale comme un moment privilégié de nouvelle évangélisation ».



La pastorale en clinique et l'équipe d'astreinte de la Ville de Luxembourg

Dans le cadre de la Pastorale spécialisée, les aumôneries en clinique occupent une place importante.

Les patients se trouvent dans une situation particulière parce qu'ils sont arrachés à leur environnement familial, pris en charge par d'autres et souvent en proie à la douleur ou à une grande incertitude quant aux traitements possibles. Outre une dimension physique, cette situation comporte aussi une dimension spirituelle, existentielle et sociale. Ce moment de la vie est souvent

marqué par des situations limites et pas seulement dans la proximité de la mort ou du danger. Des questions et des problèmes peuvent surgir, mais aussi des solutions qui nous permettent de vivre à nouveau.

Dans la structure complexe d'un hôpital, avec tous les défis sociaux et médicaux actuels, les aumôniers s'efforcent de percevoir et de respecter les personnes dans leur intégralité et leur unicité. Chaque patient vient avec son histoire et nécessite donc un soutien attentif et individuel.



L'offre pastorale s'adresse aux personnes de tous âges, dans le respect de leurs convictions idéologiques et religieuses ; elle n'est pas seulement comprise au sens religieux du terme, mais plus généralement comme un accompagnement des personnes dans leurs peurs et leurs espoirs de vie. En écoutant, en accompagnant, en endurant, en soutenant ou en soulageant, on peut chercher ensemble des sources d'espoir pour accepter, surmonter ou apprendre à vivre avec la maladie.

En particulier dans les situations de crise et dans le contexte de l'accompagnement des mourants, il est important de considérer la dimension religieuse. Chacun vit sa maladie de manière très différente en rapport avec la foi. La foi en un Dieu tourné vers l'homme peut apporter des réponses, de l'aide et du réconfort, mais peut aussi déclencher la rébellion et la colère.

Une tâche particulièrement importante consiste à prendre soin des mourants et de leurs proches.

Toutes les aumôneries offrent régulièrement des ser-

vices liturgiques et rituels dans le lieu de culte ouverts à tous (onction des malades, sacrement de réconciliation, communion des malades, baptême d'urgence, liturgie de la parole, bénédiction des personnes en fin de vie/après décès, prière, méditation, célébrations commémoratives et autres signes parlants).

Les aumôniers sont aussi au service de la famille et des proches ; ils sont ouverts aux préoccupations et aux problématiques du personnel confronté à beaucoup de souffrances et à la mort.

L'Équipe d'astreinte de la Ville de Luxembourg (EAVDL) – Depuis 2015, une équipe de bénévoles assure le service de garde lors des week-ends et jours fériés dans les hôpitaux de la Ville de Luxembourg avec pour objectif d'assurer la présence de l'Église même en dehors des heures de bureau. Leur disponibilité garantit un accompagnement des patients et de leurs proches en cas d'urgence, tel que fin de vie, décès ou baptême d'urgence. Toute intervention est signalée aux aumôneries concernées afin de veiller au suivi.

3. Dimension Liturgie, Spiritualité et Vocations

L'enjeu de la transmission de la foi – nouvelles expressions d'une Église en marche



Pour transmettre la foi au cœur d'une société en pleine mutation, il importe d'être attentif à une plus grande multiplicité d'initiatives qui poursuivent le but d'annoncer le Christ aux hommes et aux femmes de notre temps. Parmi ces projets, nous retrouvons des groupes de catéchèse aux visages multiples, de même que d'autres initiatives plus locales ou transversales où le dialogue entre foi et société ou entre art et foi est favorisé. Rappelons dans ce contexte l'initiative d'une exposition d'œuvres d'art du peintre Arcabas qui a eu lieu à l'église des jésuites au Christ-Roi à Luxembourg-Ville. De son côté, le projet *TheoBar* a tenté d'offrir mensuellement, dans le cadre d'un bar, une plate-forme d'échange pour des questions éthiques, spirituelles et sociales.

D'autres initiatives, liées à la mouvance de la Nouvelle évangélisation, viennent s'y ajouter, comme la *Prière des mères* qui compte actuellement 130 membres de nationalités diverses, le *Venite adoremus* qui a contribué à favoriser la prière d'adoration eucharistique dans différents lieux, le développement de plusieurs maisons de la *Communauté de l'Emmanuel*, la présence du *Chemin néo-catéchuménal*, le développement des

Scouts d'Europe, deux communautés de religieuses des *Servantes du Seigneur* et de la *Vierge de Matará* implantée à Luxembourg-Cents dans l'ancien Carmel et une communauté de frères religieux de la *Fraternité Verbum Spei* à Esch-sur-Alzette avec comme charge l'accompagnement des étudiants universitaires. Dans le souci de rassembler et d'intégrer toutes ces initiatives ecclésiales au sein d'un même diocèse, l'Archevêque de Luxembourg a invité depuis quelques années déjà les représentants de ces groupements à participer à une Marche d'évangélisation aboutissant au tombeau de saint Willibrord à Echternach.





Pèlerinages diocésains : Octave, Vilnius, Lourdes

Le pèlerinage national de l'Octave en 2018 a été un moment fort dans une Église au visage intercommunautaire où Luxembourgeois, Français, Belges, Allemands, Portugais, Espagnols, Italiens, Polonais, Anglais, Croates, Litvaniens, Philippins, Vietnamiens, Camerounais, Congolais, e. a. sont appelés à vivre et partager une même foi en Christ sur une même terre. Ensemble, ils se sont donné rendez-vous devant la Consolatrice des Affligés à la Cathédrale de Luxembourg pour y trouver un lieu d'accueil et de fraternité. Une soirée de chants en langue arabe devant l'autel votif a été une première au cours de l'Octave 2018, moment fort où chrétiens d'Orient et chrétiens occidentaux ont partagé le trésor de la foi mariale à l'ombre de Notre-Dame de Luxembourg.



En juin 2018, une bonne vingtaine de pèlerins se sont mis en route pour découvrir la Lituanie avec sa capitale Vilnius, Kaunas et Siaulai avec sa fameuse colline des croix qui témoigne de l'histoire et de la foi inébranlable des Litvaniens au cours de l'occupation communiste. Le voyage fut couronné par une rencontre avec l'évêque de Vilnius et une visite en petit groupe de

l'ancien président de la Lituanie, Monsieur Vytautas Landsbergis, député européen et figure de proue de la « révolution chantante » de ce pays douloureusement éprouvé.



En juillet 2018, une bonne centaine de pèlerins de Lourdes se sont retrouvés une fois de plus à la Grotte de Massabielle et en octobre une cinquantaine de pèlerins ont découvert le sanctuaire de Fatima avec son message de paix universel.



4. Dimension Développement communautaire, œcuménisme et dialogue interreligieux

Une offre culturelle et spirituelle variée pour les touristes et les résidents des campings

La Pastorale du Tourisme et des Campings est un département qui fait rêver les uns et pose question à d'autres.



En fait, il s'agit avant tout de la mise à disposition d'offres aux « touristes », plus concrètement d'activités comme des visites de lieux en lien avec la vie de l'Église, la collaboration lors de l'élaboration de voies de pèlerinages à travers le diocèse, l'accompagnement de groupes sur ces chemins ou parties de trajets avec un programme spirituel, une aide et une présence lors d'événements importants au cours de l'année (comme l'Octave, la procession dansante, le pèlerinage à Wiltz, etc.), la collaboration au projet « Oppe Kierchen ».

En été 2018, la Pastorale touristique a accueilli 5 étudiantes dans le cadre du projet ARC (Accueil, Rencontre, Communauté). Ce projet international a comme objectif d'offrir des visites guidées dans les cathédrales importantes à travers l'Europe. Ces visites sont assurées par des étudiant(e)s bénévoles sur base d'un échange international. En 2018, les jeunes guides venaient de France, des Pays-Bas, d'Angleterre, d'Allemagne et de Chine. Après avoir suivi une formation d'une semaine au Luxembourg, ils ont assuré pendant 4 semaines les visites à la Cathédrale Notre-Dame. En

plus, Joke de Kroon de la Pastorale du Tourisme leur a fait visiter les régions du diocèse et ses monuments et lieux de vie ecclésiaux et pastoraux.

Le Luxembourg participe depuis 2003 à ce programme.

Un autre domaine d'activité est la Pastorale des Campings. En 2018, elle a proposé ses services et ses programmes dans les lieux suivants : Camping « Am Aal » (Esch/Sûre), Todlermillen, High Chaperel (Heischtergronn), Kaul (Wiltz), Fuussekaul, Camping de la Route du Vin (Grevenmacher) et Reisdorf.



En été, un programme culturel, toujours en lien avec des lieux sacrés du diocèse, et un programme spirituel (en partie œcuménique en collaboration avec la Nederlandse Protestantse Gemeenschap), sont proposés aux touristes. La Pastorale des Campings est de plus sollicitée par les gérances des campings pour un accompagnement lors d'un décès ou de problèmes psychologiques ou de santé. Sachant que sur certains campings on compte jusqu'à 300 résidents permanents pendant toute l'année, la Pastorale des Campings n'est pas seulement sollicitée pendant les mois d'été.

L'équipe qui intervient pendant l'été est composée des diacres Nico Waterloo et Johannes Viaene et de la coordinatrice Joke de Kroon.



Œcuménisme : quatre événements phares en 2018

Le Service de la Pastorale avec son département « Développement communautaire, œcuménisme et dialogue interreligieux » est e. a. le point de contact pour les initiatives dans le domaine de l'œcuménisme.

En 2018, il y a eu notamment quatre événements phares : la prière œcuménique du Conseil d'Églises Chrétiennes le 21 janvier, la Prière mondiale des

femmes le 2 mars, la méditation œcuménique dans le cadre de l'Octave le 29 avril et le « Temps pour la Création » en septembre.

La Prière œcuménique est une mise en œuvre commune des Églises chrétiennes qui sont regroupées au Luxembourg dans le Conseil d'Églises Chrétiennes. Depuis septembre 2017, ce Conseil regroupe douze



Églises chrétiennes – l'Église Néo-apostolique devenant membre à part entière – qui se retrouvent régulièrement pour échanger sur les thèmes relevant d'un intérêt commun. Le Conseil prépare notamment la

prière en janvier et le « Temps pour la Création » en septembre. Dans le passé, le Conseil a pu trouver un accord sur le dossier de la reconnaissance mutuelle du baptême et est pour l'instant en discussion sur le dossier du mariage.



Le « Temps pour la Création » rassemble les acteurs autour du sujet de la sauvegarde de la création. On propose des liturgies, des rencontres de prière et du matériel qui pourront être utilisés lors d'événements dans les différentes Églises. En 2018, on a distribué dans le cadre de ces moments 2.000 plantes de tulipes, symbole de la beauté de la création.

La Prière mondiale des femmes et la méditation œcuménique dans le cadre de l'Octave permettent de rassembler des croyants de tout bord pour approfondir la démarche œcuménique.

5. Un nouveau regard sur nos racines chrétiennes

Le service de l'enseignement a offert des visites guidées en culture religieuse

Le christianisme, c'est une culture. Il a constitué et continue de constituer la culture – par l'éducation et l'enseignement. Inversement, la culture du christianisme, un christianisme culturel, peut éventuellement éveiller la curiosité sur son origine, le christianisme lui-même.

Johannes Röser, dans *Christ in der Gegenwart*, no 27/2018, p. 20.

Le service de l'enseignement de l'Archevêché de Luxembourg a offert en 2018 des visites guidées en culture religieuse dans le domaine « CULTURE RELIGION TRADITION » avec une équipe de guides en culture religieuse. Cette offre s'est adressée à des classes d'élèves de l'enseignement fondamental, du cycle inférieur du secondaire et des maisons relais. Des lieux de grande importance religieuse, culturelle et historique ont été visités qui sont en lien.

1. avec le développement de l'Octave au 17^e siècle. Un nouveau regard a été porté sur les traces anciennes : l'origine de l'Octave, les conditions de vie de la population à la campagne et dans l'ancienne forteresse du Luxembourg, l'importance du culte marial en ville et à la campagne et le développement des coutumes. Des témoins contemporains (en costumes historiques) ont initié les élèves aux réalités de la vie et de la foi au Luxembourg de l'époque ;
2. avec les coutumes et les racines religieuses ainsi qu'avec d'importantes légendes sur l'œuvre chrétienne de saint Nicolas. Des lieux d'importance culturelle, religieuse et historique (Niklosgaass, la place de la première église Saint-Nicolas devant la Chambre des Députés, la cathédrale, les statues de Saint-Nicolas dans la ville, etc.) liés à la personne du saint ont été visités. De manière ludique et adaptée aux enfants, les élèves ont pu apprendre beaucoup de choses intéressantes sur saint Nicolas, sa vie chrétienne et son travail à l'époque.



Les visites ont eu lieu à Luxembourg-Ville et à Remich et ont duré 2 heures.

En novembre et décembre 450 élèves ont participé aux tours Saint-Nicolas. Le projet s'est vu décerné dans le cadre du cycle 2018 « De Kleeschen fir Grouss a Kleng » le label « Année européenne du patrimoine culturel 2018 ».

“ Vill vun eise Fester hu chrëschtlech Wuerzelen. Wa mir eis Wuerzelen net fleegen an heegen, kann de Rescht och net bléien. Dofir lount et sech, déi méi déif Bedeutung vun eise Fester ze kennen: och iwwert de Wee vu Fester a Kultur léisst sech e Wee zum Chrëschtentum fannen.
Jean-Louis Zeien, *Schoulreferat*



6. Archives diocésaines : Une année sous le signe des relations publiques

L'année 2018 marque une étape importante pour les Archives diocésaines dans leur politique d'ouverture vers l'extérieur. En effet, depuis cette année, une grande partie des registres de catholicité sont consultables en ligne.

La publication des registres de catholicité

Soucieuses de la sauvegarde du patrimoine religieux, les Archives diocésaines ont entamé cet important projet de numérisation en 2012 réalisant depuis environ 400.000 images numériques. Une partie de ces registres peuvent désormais être consultés en ligne. Sur le portail de Matri-cula (<http://data.matricula-online.eu/de/LU/luxemburg/>),

les Archives diocésaines mettent à disposition de toute personne intéressée plus de 170.000 fichiers issus de registres de catholicité couvrant la période du 17^e au 20^e siècle. Cette offre est gratuite, disponible à tout le monde et ne nécessite aucun enregistrement préalable.



Un outil de recherche au service du citoyen...

Au-delà de leur intérêt manifeste pour la recherche généalogique, ces livres qui remontent jusqu'au 17^e siècle constituent une source précieuse et souvent unique pour l'histoire sociale, économique et culturelle de notre pays. Le chercheur pourra effectuer la recherche par soi-même en choisissant la paroisse de son choix. Il trouvera dans le descriptif des informations relatives à l'histoire de la paroisse, notamment son origine, les anciennes succursales ou encore la situation suite à la réorganisation territoriale

de 2017. La consultation est gratuite et ne demande pas d'enregistrement préalable. Les données publiées sont évidemment soumises aux délais légaux de protection en vigueur. Ainsi, à l'heure actuelle, les baptêmes sont affichés jusqu'en 1897, les mariages et les décès jusqu'en 1917 ainsi que les premières communions et les confirmations jusqu'en 1907.

...en cours de développement

Les informations publiées sur le portail sont régulièrement mises à jour et complétées, au rythme de la récupération

de nouveaux registres. Notons à cet effet la signature en octobre 2018 d'un bordereau de restitution entre les Archives nationales et les Archives diocésaines relatif à la restitution de 155 registres. Rédigés entre 1662 et 1806, ces registres ont été versés aux Archives nationales par les tribunaux d'arrondissement de Luxembourg et de Diekirch. En effet, en vue de la mise en place d'un registre civil par les autorités françaises à partir de 1795, les registres ont été saisis dans les paroisses et déposés auprès des tribunaux. 200 ans plus tard, ils reviennent sous la protection de l'Église catholique. Ainsi, ensemble avec les actes de l'état civil pour la période 1795-1912

publiés sur le site des Archives nationales, toute personne intéressée dispose dorénavant d'un outil de recherche performant et pratique.

Perspectives d'avenir

Afin d'améliorer ce service pour les chercheurs, il est indispensable que les registres de catholicité de l'Ancien Régime et du début du 19^e siècle qui se trouvent depuis intégrés dans l'état civil des communes soient également restitués à l'Église catholique, permettant ainsi la reconstitution complète de la collection et la mise à disposition au public.

La mise en ligne des Archives diocésaines

La politique d'ouverture menée par les Archives diocésaines va pourtant au-delà de la publication des registres de catholicité. En 2018, les Archives diocésaines ont relevé un autre défi de taille : la mise en ligne de leurs fonds.

Une politique d'ouverture...

La mise en ligne des inventaires prévue pour 2019 et la future consultation des archives par les chercheurs dans la salle de lecture ont demandé un important travail de préparation. Hormis le traitement et la préparation des inventaires de plus de 300 fonds, un nombre important de documents ont été indexés et préparés pour une recherche en ligne. Notamment la collection des photos comprenant plus de 10.000 clichés a été numérisée et indexée dans son intégralité. De même, il sera dorénavant possible de faire ses propres recherches en ligne dans les fonds de plus de 250 archives paroissiales.

...orientée vers l'avenir

En accord avec cette nouvelle orientation, les Archives diocésaines ont poursuivi tout au long de l'année la collection et la description de nouveaux fonds, afin de les rendre disponible au public dans un avenir proche. À titre d'exemple, mentionnons la récupération en 2018 du fonds de l'ancien couvent dominicain à Luxembourg-Limpertsberg.



“ Les registres sont une source précieuse et souvent unique pour l'histoire sociale, économique et culturelle de notre pays.



7. Protection des données

Règlement général sur la protection des données : Introduction du logiciel « ChurchTools » dans les paroisses

La promesse de Dieu, « Moi, je ne t'oublierai pas » (Is 49,15), est valable pour tous les temps. Nos noms sont inscrits dans ses mains.

Le « Règlement général sur la protection des données » (RGPD) est moins poétique et sans fondement théologique. Depuis mai 2018, il régit de manière contraignante le traitement des données personnelles. L'intro-

LSRS avaient été évalués en amont pendant la phase de transition de deux ans. Un groupe de travail s'est réuni régulièrement pour préparer l'administration de l'archidiocèse à la mise en pratique des dispositions. De fait, le traitement des données personnelles fait partie des activités quotidiennes des paroisses et des secrétariats : noms, adresses, âge, adresses e-mail, inscriptions, allergies, célébration des sacrements, etc. En un clin d'œil, beaucoup d'informations sont générées.

De nombreux efforts ont été menés pour adapter le traitement des données à la situation juridique actuelle. Une série de cours de formation ont été organisés de manière à fournir aux secrétaires, catéchistes, agents pastoraux, etc. une initiation aux principes fondamentaux de la protection des données. Les termes techniques tels que délais de suppression, consentement, limitation de la finalité, transparence, droits des personnes concernées, violation de la protection des données, etc. ne sont plus étrangers à personne.

Afin de garantir le même niveau de qualité dans le traitement des données dans les paroisses, un nouveau logiciel, dénommé « ChurchTools », a été introduit dans les paroisses pour la gestion des données à caractère personnel : grâce à l'utilisation du logiciel dans toutes les paroisses du diocèse, le traitement des données dans les bureaux paroissiaux répond aux exigences élevées du RGPD.

La réglementation sur la protection des données est un vaste domaine. Pour accompagner la mise en conformité de l'administration de l'archevêché et la LSRS, un délégué à la protection des données a été désigné et un code de conduite, disponible sur le site www.cathol.lu, a été adopté.



duction a fait sensation : au cours des semaines et des mois qui ont précédé l'échéance, de nombreux reportages, frisant la panique, ont été publiés dans les médias.

Le RGPD renforce particulièrement les droits des personnes concernées et rend transparent le traitement des données, ce qui est dans l'intérêt de chacun.

Les effets des dispositions fondamentales du RGPD sur les procédures administratives de l'archevêché et de la

8. Les chiffres clés de l'Archevêché

VIE DE L'ÉGLISE

	2018	2017	2016
Baptêmes	2.084 *	1.862	2.490
1 ^{res} Communions	2.762	2.943	3.298
Confirmations **	802	560	720
Mariages ***	272	281	383
Enterrements	2.491	2.197	2.426

* Dont 150 de plus de 7 ans.

** L'évolution du nombre des confirmations est liée au changement du début de la préparation au sacrement (15 ans).

*** À ajouter le nombre de mariages de résidents luxembourgeois célébrés à l'étranger [en 2018 : 236 mariages (2017 : 212 mariages)].

FAITS MARQUANTS

60.000 participants au pèlerinage marial de l'Octave

20.000 participants au pèlerinage de Notre-Dame de Fátima à Wiltz

8.913 danseurs, musiciens et autres pèlerins à la procession dansante à Echternach

9.100 enfants et jeunes inscrits en 2018-2019 dans les différents parcours de la catéchèse

121 prêtres, diacres, coopérateurs pastoraux et bénévoles engagés dans la pastorale spécialisée (hôpitaux, institutions pour personnes âgées ou ayant un handicap, centres pénitentiaires, e. a.)

plus de **200** personnes, dont 33 malades et 55 foulards blancs, ont participé au pèlerinage à Lourdes

184.644 visiteurs sur les sites internet www.cathol.lu et web.cathol.lu, pour un total de 446.307 visites

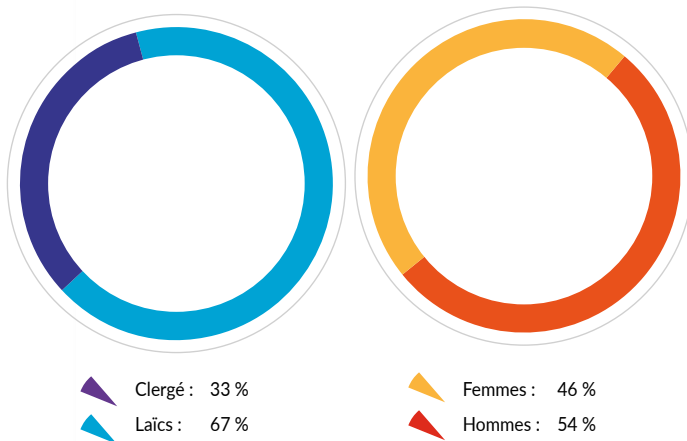
170.000 fichiers issus de registres de catholicité mis à disposition du public par les Archives diocésaines sur le site <http://data.matricula-online.eu/de/LU/luxemburg>



AU SERVICE DE L'ÉGLISE ET DE SA MISSION

299 salariés sont au service de l'Archevêché pour remplir des tâches pastorales et des tâches administratives (état au 31 décembre 2018).

Le personnel (299 salariés)



Sur ces 299 salariés :

- 200 (67 %) sont laïcs
- 138 (46 %) sont des femmes
- 65 (22 %) occupent un emploi à temps partiel (10 hommes et 55 femmes)
- 47 (16 %) sont au service de la catéchèse

Archevêché - Ministres du culte et salariés privés au 31 décembre 2018

Vie consacrée

308 religieuses
59 religieux

Des chrétiens engagés

L'Église catholique ne pourrait pas accomplir sa mission pastorale sans les **milliers de chrétiens engagés à titre bénévole** dans les fabriques d'église, les groupes de servants d'autels, les chorales, la catéchèse, les célébrations liturgiques, les actions de solidarité, l'administration paroissiale, etc. dont la motivation, l'expérience et les compétences sont indispensables.

Les paroisses de l'Archidiocèse de Luxembourg érigées en date du 7 mai 2017



33 paroisses
6 doyennés

Chiffres-clés consolidés du « Groupe Archevêché » (Bilan 2018)

en millions d'euros

Total du bilan	166,4
Fonds propres	122,3
Total des dettes	27,2
Bénéfice du groupe	6,6

Chiffres-clés de l'Archevêché (Bilan 2018)

en millions d'euros

Coûts des projets et des frais de fonctionnement	2,9
Déficit de l'Archevêché	2,1



9. L'année 2018, c'est aussi...



Le 19 janvier, lors d'un point-press, le Vicaire général Leo Wagener, entouré de Philip Mauel et de Marc Wagener, explique la mise en place du futur Fonds de gestion des édifices religieux et autres biens relevant du culte catholique.



Le 2 février, à l'initiative de Justice et Paix Luxembourg, l'archevêque Jean-Claude Hollerich rencontre une délégation de la population kurde d'Afrin décimée par le conflit en Syrie.



Le 5 février, le fonctionnement du futur « Kierchefong » est expliqué lors de présentations régionales ; notre photo montre la réunion à Esch-sur-Alzette.



Le 8 mars, l'archevêque Jean-Claude Hollerich est élu comme président de la COMECE à Bruxelles.



Le 23 février, à l'invitation du Pape François, une Journée de prière pour la paix au Soudan du Sud et en République démocratique du Congo est organisée dans les diocèses. Au Luxembourg, une prière interreligieuse a lieu en l'église Sacré-Cœur de Luxembourg-Gare.



Le 10 mars, l'archevêque rencontre les jeunes lors d'une messe pour jeunes à Wilwerdange.



Le 24 mars, l'équipe de la pastorale en langue des signes (Effata) remercie Maisy Steinmetz qui part à la retraite.



Le 24 mars, l'Église catholique participe au Relais pour la vie de la Fondation Cancer à la Coque.



Le 20 avril, à la veille de l'ouverture de l'Octave, l'archevêque inaugure une exposition sur le Pape Jean-Paul II à la cathédrale.



Le 21 avril, jour de l'ouverture de l'Octave, les jeunes participants du « Rallye des familles » arrivent à la cathédrale.



Le 21 avril, dans le cadre de la Nuit des cathédrales, des visites guidées sont organisées au Luxembourg.



Du 21 avril au 6 mai, le prédicateur de l'Octave, l'abbé Daniel Graul, place ses homélies sous le thème « Aimés de Dieu le Père ».



Le 28 avril, les diacres Jacques Bruns (à droite) et Tristan Häcker sont ordonnés prêtres pour l'archidiocèse.



Le 9 mai, le dixième anniversaire du centre de documentation sur la procession dansante à Echternach a été célébré.



Le 10 mai, le jour de l'Ascension, une messe en plein air est célébrée à l'occasion du « Landjugendtag » à Urspelt.



Le 10 mai, des milliers de pèlerins lusophones et luxembourgeois participent au pèlerinage à Notre-Dame de Fátima à Wiltz.



Le 12 mai, l'archevêque Jean-Claude Hollerich reçoit les participants de « Interfaith - Run for a United World » dans le cadre du marathon à Luxembourg-Ville.



Le 18 mai, le Pape François reçoit en audience le nouveau président de la COMECE, Mgr Jean-Claude Hollerich, et les vice-présidents.



Le 21 mai, la veille de la procession dansante, Mgr Felix Genn, évêque de Münster, prononce l'homélie lors de l'office religieux en l'honneur de saint Willibrord.



Le 22 mai, Mgr Jean-Claude Hollerich accueille des milliers de pèlerins luxembourgeois et étrangers dans la cour d'honneur de l'ancienne abbaye d'Echternach.



Le 22 mai, 8.913 danseurs, musiciens et autres pèlerins participent à la procession dansante à Echternach.



Les 2 et 3 juin, 59 édifices religieux à travers le diocèse ouvrent leurs portes à l'occasion du week-end des églises ouvertes.



Le 8 juin, la Commission diocésaine de liturgie, présidée par l'archevêque, remercie Mgr Emile Seiler et le Père Fernand Bomb sj pour leur engagement extraordinaire au sein de la commission.



Le 21 juin, l'archevêque participe à une célébration de la Pastorale spécialisée à la chapelle des sœurs franciscaines.



Le 23 juin, à l'occasion de la Fête nationale, célébration du Te Deum à la cathédrale.



Le 24 juin, le Frère Pierre Mendels, moine de l'Abbaye de Clervaux, est ordonné prêtre en l'église abbatiale.



Du 26 au 28 juin, Mgr Jean-Claude Hollerich participe en sa qualité de président de la COMECE à une réunion des porte-paroles de la CCEE à Rome.



Le 29 juin, la nouvelle chapelle de la Maison des soins Saint-François à Clervaux est consacrée.



Le 4 juillet, Mgr Stefan Ackermann, évêque de Trèves, et des responsables du diocèse de Trèves, sont accueillis au Luxembourg pour un échange interdiocésain.



Le 20 juillet, l'archevêque visite les structures « Doheem mateneen », « Le Courage » et « Creamisu » de Caritas Luxembourg et rencontre les bénéficiaires des différents projets sociaux.



Du 21 au 26 août, une délégation du Luxembourg participe au « World Meeting of Families » avec le Pape François à Dublin.



Le 9 novembre, lors d'une rencontre avec l'archevêque en vue du Synode sur l'Amazonie, le cinéaste allemand Martin Kessler explique les conséquences néfastes d'un grand barrage au Brésil.



Le 10 novembre, le séminariste Yves Olinger est ordonné diacre en l'église de Bonnevoie.



Le 10 novembre, la marche pour l'évangélisation mène les participants de Steinheim vers le tombeau de saint Willibrord.



Le 26 novembre, dans le cadre de la Journée des médias, le film « Capharnaüm », Prix du Jury du Festival de Cannes, est montré en avant-première au Luxembourg.



Le 3 décembre, les évêques de l'Euregio se rencontrent au Luxembourg pour un échange.



Le 10 décembre, la commission diocésaine Justice et Paix remercie Elisabeth Werner de son engagement en tant que secrétaire de la commission.



Le 11 décembre, l'archevêque reçoit le premier exemplaire de l'évangile de Marc en luxembourgeois. Cette publication suit celle des évangiles de Jean et de Matthieu en avril 2018.



Le 16 décembre, le Frère Michael Jensen est ordonné prêtre à l'abbaye de Clervaux.

Comptes consolidés révisés
pour l'exercice 2018 de l'Archevêché
de Luxembourg

1. Rapport de l'Économe général sur les comptes annuels consolidés de l'Archevêché clôturant au 31 décembre 2018 et approuvés par le Conseil pour les affaires économiques

1. Introduction

Pour la septième année consécutive, l'Archevêché publie ses comptes annuels consolidés établis selon les principes comptables généralement admis au Grand-Duché de Luxembourg.

La publication de ces comptes vise à amener la transparence sur les moyens propres dont dispose l'Archevêché de Luxembourg pour remplir ses missions et assurer sa pérennité.

Ces moyens propres proviennent essentiellement des activités économiques exercées par l'Archevêché à travers ses participations dans le groupe média (Saint-Paul Luxembourg SA) et de la gestion de son patrimoine immobilier exercée principalement à travers les sociétés Lafayette SA et Maria Rheinsheim SA.

L'établissement et la publication d'une situation financière consolidée de l'Archevêché sont une initiative purement volontaire. Aucune obligation légale n'y contraint l'Archevêché.

Le Conseil pour les affaires économiques - ayant dans ses attributions, suivant le Code de droit canonique, l'approbation des recettes et des dépenses pour l'année écoulée - a dans sa séance du 15 juillet 2019 approuvé les comptes consolidés au 31 décembre 2018 qui sont repris ci-après.

2. Quelques explications sur le contexte des comptes consolidés

Pour pouvoir interpréter correctement ces comptes annuels consolidés, il est important de préciser les **différentes activités exercées** par l'Archevêché :

1. Ses activités directes concernent l'action pastorale.
2. Au niveau de ses activités indirectes à travers des sociétés commerciales, l'Archevêché est actif dans les domaines suivants :
 - a) l'édition, l'impression et la vente de journaux et de livres, l'exploitation d'imprimeries et de librairies, la publicité et la communication, ainsi que toutes activités d'émission et de production dans le domaine de l'audiovisuel et de la radiodiffusion ;
 - b) l'achat, la vente, la gestion simple et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, pour son propre compte ou pour le compte de tiers.

Un premier aspect important dans l'élaboration des comptes consolidés concerne le **périmètre de consolidation** qui déter-

mine l'ensemble des sociétés dont les résultats sont inclus dans les comptes consolidés en annexe.

Ce périmètre de consolidation est décrit dans la note 2 des comptes annuels consolidés. En résumé, via sa participation dans la société Lafayette SA, l'Archevêché détient des intérêts dans différentes sociétés dont le principal ensemble en termes d'effectifs est le groupe média autour de Saint-Paul Luxembourg SA.

Les autres organisations catholiques (congrégations religieuses, Grand Séminaire, etc.) présentes sur l'exercice 2018 sur le territoire de l'Archidiocèse ne font pas et ne peuvent pas faire partie du périmètre de consolidation de l'Archevêché : ce dernier n'a pas de contrôle direct sur ces entités juridiques.

La consolidation comptable a pour but de regrouper les résultats et le patrimoine de l'ensemble des sociétés tombant dans le périmètre de consolidation, de sorte que tous les avoirs et dettes des différentes sociétés consolidées se trouvent repris dans un seul bilan. Il en va de même pour le compte de résultat et le tableau des immobilisations consolidé qui reprennent l'ensemble des opérations réalisées comptablement au cours de l'année 2018.

3. Evolution en 2018 et perspectives pour 2019 des principales activités commerciales du groupe

Les deux activités principales du groupe, à savoir l'édition de médias et la gestion immobilière ont connu les évolutions suivantes :

Edition de médias

Dans un contexte difficile de réduction du chiffre d'affaires pour certaines catégories de revenus ne faisant pas partie du cœur de métier, des investissements importants dans différents médias ont été réalisés. Citons ici le lancement fin 2017 d'un nouveau média numérique en langue anglaise, le "Luxembourg Times" qui s'adresse au monde des affaires au Luxembourg.

En 2019 nous continuerons à recentrer cette activité sur l'édition de médias sur tous les supports. L'investissement dans le contenu rédactionnel de ces supports sera lui aussi poursuivi, tout ceci dans un contexte de gestion rigoureuse des coûts.

Gestion immobilière

D'importants projets de développement immobilier sont en cours avec différents stades d'avancement : phase de planification avant P.A.P., après P.A.P. et phase de construction. Ce ne sera qu'à partir de 2021 que les premiers revenus pourront être générés par ces projets. Pour 2019 et 2020 il faut donc s'attendre à une stabilité des revenus.



4. Le résultat consolidé et son évolution et l'évolution des fonds propres

Le groupe consolidé Archevêché a clôturé l'exercice 2018 avec un bénéfice total consolidé d'EUR 6.646.366,56 (part du groupe : EUR 6.619.632,85) contre un bénéfice consolidé en 2017 d'EUR 3.312.283,31 (part du groupe : EUR 3.299.834,66). Le bénéfice consolidé a par conséquent un peu plus que doublé par rapport à 2017.

L'impact négatif dans le résultat consolidé des deux lignes d'impôts sur le résultat « impôts sur le résultat » et « reprise sur impôts différés » s'élève à EUR 1.308.805,56.

Le bénéfice consolidé avant impôts sur le résultat, c'est-à-dire avant ces deux lignes, s'élève à EUR 7.955.172,12 contre EUR 3.728.483,53 en 2017. Par conséquent, en 2018, le résultat consolidé avant impôts a été multiplié par 2,14 par rapport à 2017.

Cette progression d'EUR 4.226.688,59 du bénéfice avant impôts provient à 85,2 % de la ligne « produits provenant de participations » issue des comptes consolidés de Lafayette SA. Il s'agit ici d'un produit non récurrent et sans impact sur la trésorerie découlant de l'entrée des parts de la nouvelle participation LuxRec SARL dans le périmètre de consolidation (cf. note aux comptes n° 5 - variation de périmètre).

Les fonds propres incluant les réserves immunisées du groupe, qui avaient déjà crû de presque EUR 12 millions en 2017, ont encore progressé en 2018 d'EUR 7,1 millions en arrondi.

5. L'évolution des produits et des charges par rapport à l'exercice 2017

Au niveau des **produits**, trois variations importantes sont à signaler :

1. Les produits provenant des participations qui s'élèvent à EUR 3.638.533,49 en 2018 contre quasiment zéro en 2017.
2. Le chiffre d'affaires qui baisse de presque EUR 2 millions pour s'établir à EUR 62.044.120,36.
3. Les « autres produits d'exploitation » qui baissent de 7.402.874,51 par rapport à 2017. (montant 2017 exceptionnellement élevé suite à un événement non récurrent, cf. les notes aux comptes 2017). La baisse élevée des « autres charges d'exploitation » suit la même logique.

Ad 1 :

Il s'agit d'une plus-value découverte (Aufdeckung) sur une quote-part d'indivision détenue par la filiale Immo Bruyères lors de l'opération de fusion-absorption opérée le 30 juillet 2018. Immo Bruyères SARL a été absorbée par la société Luxembourg Real Estate Company SARL. (cf. notes aux comptes 2 et 5).

Concernant les **postes de charges**, les augmentations concernent les deux postes d'impôts évoqués sous 3. (augmentation de la base imposable principalement), les « autres

charges d'exploitation » évoquées ci-dessus et enfin les autres charges externes qui ont augmenté d'EUR 613.630,62.

Les autres postes de charges sont en baisse par rapport à l'exercice précédent, la baisse la plus importante en valeur concerne les frais de personnel pour EUR 1.663.121,17, presque 5 %.

6. Les fonds dédiés

Afin d'assurer la transparence sur les fonds reçus de tiers et de respecter la volonté légitime des légataires ou donateurs, ces fonds dédiés sont renseignés sous une rubrique séparée du passif du bilan.

Les actifs correspondant à ces fonds dédiés sont essentiellement des actifs immobilisés en terrains et constructions et des actifs circulants destinés à être affectés à certaines activités effectuées par l'Archevêché ou auxquelles celui-ci apporte son soutien.

Le montant des fonds dédiés inscrits au passif s'élève au 31 décembre 2018 à EUR 4.389.487,32.

Les composantes majeures de ce montant sont (cf. Note aux comptes 10) :

- EUR 1.706.626,21 dédiés à MISSIO Luxembourg.
- EUR 1.514.100 correspondant à l'actif du bilan à un bien immobilier qui accueille des réfugiés.
- EUR 256.727,86 dédiés aux archives diocésaines.

Les responsables de MISSIO Luxembourg sont comptables et responsables de l'utilisation et de la gestion des postes à l'actif du bilan représentant ces fonds dédiés.

7. Dettes et trésorerie nette

Les **dettes** ont augmenté d'EUR 1.427.582,98 par rapport au 31 décembre 2017 pour s'établir à EUR 27.190.591,48 à la clôture 2018. Les dettes fiscales représentent l'élément principal de cette augmentation de par, entre autres, l'augmentation de la charge fiscale en 2018.

Les deux composantes majeures des dettes au 31 décembre 2018 sont :

1. les dettes liées à la fiscalité et à la sécurité sociale pour EUR 18.495.358,10 (68,0 % du total).
1. les autres dettes pour un montant d'EUR 4.970.985,77 (18,3 % du total).

Ad 1. :

Les Impôts différés représentent avec EUR 12.575.622,74 la majeure partie de ce montant (cf. note aux comptes 4.2.k) et 11.2.)

Ad 2. :

Ce poste comprend à hauteur d'EUR 3.885.259,47 des prêts reçus de la part d'un organisme poursuivant des activités diverses dans l'esprit de l'Archevêché (cf. note aux comptes 11.1.).

Le sous-groupe Lafayette représente la majeure partie de la trésorerie nette (liquidités moins dettes bancaires) du groupe en date comptable au 31 décembre 2018 avec EUR 18.812.845,33 sur une trésorerie nette totale d'EUR 20.036.718,44. La légère baisse de la trésorerie nette totale du groupe est due à l'entité Archevêché au niveau de sa trésorerie affectée au niveau de fonds dédiés au passif.

8. Perspectives financières pour l'avenir pour les activités propres de l'entité Archevêché

Le 1^{er} septembre 2016 est entrée en vigueur la loi du 23 juillet 2016 qui règle le montant et les modalités d'octroi du soutien financier annuel à l'Église catholique.

Le soutien financier maximal annuel de l'État et ses modalités d'octroi sont définis au 1^{er} article de la loi. La première année de virement du premier euro de cette enveloppe se situe dans un horizon long terme de minimum 15 ans.

A court et moyen terme, c'est la disposition suivante de la loi qui impactera directement les comptes de l'Archevêché (art. 8 et 9 inter alia) :

Toute nouvelle embauche de prêtres, diacres ou laïcs au service de l'Église est maintenant, et ceci depuis le 1^{er} septembre 2016, directement à charge du budget de l'Archevêché. L'intégralité des frais de personnel mensuels des nouvelles embauches sera supportée par l'Archevêché. Les premières embauches de ce type ont eu lieu en 2017.

Le résultat récurrent des activités commerciales permet de couvrir le déficit actuel de l'Archevêché. Cependant, avec la croissance progressive des charges et des décaissements de l'Archevêché pour les raisons susmentionnées, son besoin de financement va augmenter d'année en année. L'excédent dégagé par les activités commerciales va certes lui aussi progresser à moyen terme mais il devra nécessairement être accompagné et complété par d'autres sources de financement. Le fonds d'avenir abrité par la Fondation Sainte Irmine est la pierre angulaire de ces dispositifs.

Marc Wagener, Économiste général



2. Rapport d'audit

Au Conseil pour les affaires économiques de l'Archevêché de Luxembourg

Rapport sur les comptes annuels consolidés

Notre opinion

A notre avis, les comptes annuels consolidés ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière consolidée de Archevêché de Luxembourg (l'« Archevêché ») et de ses filiales (le « Groupe ») au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels consolidés en vigueur au Luxembourg.

Ce que nous avons audité

Les comptes annuels consolidés du Groupe comprennent :

- le bilan consolidé au 31 décembre 2018 ;
- le compte de profits et pertes consolidé pour l'exercice clos à cette date ;
- les notes aux comptes consolidés, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la Loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la Loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la Loi du 23 juillet 2016 et des ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels consolidés » du présent rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Nous sommes indépendants du Groupe conformément au code de déontologie des professionnels comptables du conseil des normes internationales de déontologie comptable (le Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels consolidés et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil pour les Affaires Economiques. Les autres informations se composent des informations présentées dans le rapport annuel consolidé mais ne comprennent pas les comptes annuels consolidés et notre rapport d'audit sur ces comptes annuels consolidés.

Notre opinion sur les comptes annuels consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des comptes annuels consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les comptes annuels consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil pour les affaires économiques pour les comptes annuels consolidés

Le Conseil pour les affaires économiques est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des comptes annuels consolidés conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels consolidés en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement des comptes annuels consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels consolidés, c'est au Conseil pour les affaires économiques qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil pour les affaires économiques a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels consolidés

Les objectifs de notre audit sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil pour les Affaires Economiques, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil pour les affaires économiques principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener le Groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des comptes annuels consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes annuels consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du Groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le rapport de gestion consolidé est en concordance avec les comptes annuels consolidés et a été établi conformément aux exigences légales applicables.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
Représentée par

Luxembourg, le 19 juillet 2019

François Mousel



PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 2, rue Gerhard Mercator, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg
T : +352 494848 1, F : +352 494848 2900, www.pwc.lu

Cabinet de révision agréé. Expert-comptable (autorisation gouvernementale n°10028256)
R.C.S. Luxembourg B 65 477 – TVA LU25482518



3. Archevêché de Luxembourg – Comptes consolidés 2018

Archevêché de Luxembourg
 Bilan consolidé au 31 décembre 2018 exprimé en EUR

	Note(s)	2018	2017
ACTIF			
Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles	4.2a),5		
Concessions, brevets, licences, marques ainsi que droits et valeurs similaires s'ils ont été acquis à titre onéreux		318.784,91	339.858,91
Frais de recherche et de développement		0,00	0,00
Mali de fusion		0,63	46.601,63
Acomptes versés et immobilisations incorporelles en cours		77.351,73	37.970,50
		396.137,27	424.431,04
Immobilisations corporelles	4.2b),5		
Terrains et constructions		120.010.072,60	120.351.048,11
Installations techniques et machines		430.526,97	623.222,00
Autres installations, outillage et mobilier		437.833,71	508.148,80
Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours		1.288.834,17	755.111,21
		122.167.267,45	122.237.530,12
Immobilisations financières	4.2c),5,6		
Parts dans des entreprises liées	6	2,00	2,00
Participations mises en équivalence	7	6.941.755,99	616.827,67
Participations	6	0,00	0,00
Titres ayant le caractère d'immobilisations		1.000,00	1.000,00
Autres prêts		5.705.444,21	9.123,88
		12.648.202,20	626.953,55
		135.211.606,92	123.288.914,71
Actif circulant			
Stocks	4.2d)		
Matières premières et consommables		953.473,01	908.429,66
Produits en cours de fabrication		4.633,28	0,00
Produits finis et marchandises		100.684,51	226.294,47
		1.058.790,80	1.134.724,13
Créances	4.2e)		
Créances résultant de ventes et prestations de services - dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		5.220.339,65	5.328.931,23
Créances sur des entreprises liées - dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		22.469,51	25.050,22
Créances sur des entreprises avec un lien de participation - dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		1.787.770,56	1.989.386,17
Autres créances - dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		2.364.268,42	1.903.905,27
		9.394.848,14	9.247.272,89
Valeurs mobilières	4.2f)	575.650,02	658.676,18
Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse		20.036.718,44	20.353.178,34
		31.066.007,40	31.393.851,54
Comptes de régularisation	4.2g)	148.019,72	402.285,82
TOTAL DU BILAN (ACTIF)		166.425.634,04	155.085.052,07

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes consolidés.

Archevêché de Luxembourg
Bilan consolidé au 31 décembre 2018 exprimé en EUR

	Note(s)	2018	2017
PASSIF			
Fonds propres			
Fonds propres initiaux	8.1	25.571.398,75	25.571.398,75
Réserves			
- autres réserves non disponibles	8.2	12.181.092,37	11.202.515,48
Résultats reportés		93.961.253,69	96.173.326,34
Réserves de consolidation		-15.997.561,80	-21.038.628,39
Résultat de l'exercice (part du Groupe)		6.619.632,85	3.299.834,66
		122.335.815,86	115.208.446,84
Intérêts minoritaires			
Parts des minoritaires dans les capitaux propres	3.2	2.209.877,33	2.197.428,68
Résultat de l'exercice (part des minoritaires)		26.733,71	12.448,65
		2.236.611,04	2.209.877,33
Provisions			
Provisions pour pensions et obligations similaires	4.2h)	61.120,00	22.000,00
Autres provisions	9	6.644.276,80	5.177.704,48
		6.705.396,80	5.199.704,48
Fonds dédiés			
	4.2i),10	4.389.487,32	3.310.874,06
Dettes			
Dettes sur achats et prestations de services	4.2j)		
- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		2.654.946,29	2.942.123,82
Dettes envers des entreprises avec un lien de participation			
- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		1.069.301,32	548.203,22
Autres dettes			
- Dettes fiscales		4.818.851,45	2.715.766,81
- Dettes au titre de la sécurité sociale		1.100.883,91	1.249.876,11
- Autres dettes	11.1		
- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		4.970.985,77	4.996.249,11
- dont la durée résiduelle est supérieure à un an			50.000,00
Impôts différés	4.2k),11.2	12.575.622,74	13.260.789,43
		27.190.591,48	25.763.008,50
Comptes de régularisation			
	4.2g),12	3.567.731,54	3.393.140,86
TOTAL DU BILAN (CAPITAUX PROPRES ET PASSIF)		166.425.634,04	155.085.052,07

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes consolidés.



Archevêché de Luxembourg
 Compte de profits et pertes consolidé pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2018 exprimé en EUR

	Note(s)	2018	2017
1. Chiffre d'affaires net	4.2o),13	62.044.120,36	64.033.926,28
2. Variation du stock de produits finis et en cours de fabrication		-2.372,38	-30.892,90
4. Autres produits d'exploitation		6.559.227,21	13.962.101,72
5. Matières premières et consommables et autres charges externes			
a) Matières premières et consommables		-8.914.471,54	-9.900.477,00
b) Autres charges externes		-18.875.701,03	-18.262.070,41
		-27.790.172,57	-28.162.547,41
6. Frais de personnel	14		
a) Salaires et traitements		-28.408.663,60	-29.680.238,91
b) Charges sociales			
i) couvrant les pensions		-2.127.598,37	-161.719,87
ii) autres charges sociales		-1.390.552,42	-3.748.252,37
c) Autres frais de personnel		-4.934,91	-4.659,32
		-31.931.749,30	-33.594.870,47
7. Correction de valeur			
a) sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles	5	-2.890.906,68	-3.028.128,02
b) sur éléments de l'actif circulant		-493.920,48	66.135,00
		-3.384.827,16	-2.961.993,02
8. Autres charges d'exploitation		-1.436.431,07	-9.814.904,87
9. Produits provenant de participations			
b) provenant des autres participations		3.638.533,49	3,72
10. Produits provenant d'autres valeurs mobilières, d'autres titres et de créances de l'actif immobilisé		2,67	0,00
11. Autres intérêts et autres produits financiers			
b) autres intérêts et produits financiers		20.938,97	10.674,11
12. Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence		455.453,01	449.753,35
13. Corrections de valeur sur immobilisations financières et sur valeurs mobilières faisant partie de l'actif circulant	4.2c+f),5	-50,19	-75,46
14. Intérêts et autres charges financières			
b) autres intérêts et charges financières		-63.876,28	-70.471,85
15. Impôts sur le résultat		-1.993.972,25	-1.307.200,00
16. Résultat après impôts sur le résultat		6.114.824,51	2.513.503,20
17. Autres impôts ne figurant pas sous le poste 1. à 16. Reprise sur impôts différés	16	-153.624,64 685.166,69	-92.219,67 890.999,78
18. Résultat de l'exercice		6.646.366,56	3.312.283,31
dont : <i>attribuable au groupe</i>		6.619.632,85	3.299.834,66
<i>attribuable aux intérêts minoritaires</i>	3.2	26.733,71	12.448,65

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes consolidés.

4. Notes aux comptes consolidés au 31 décembre 2018

Note 1 – Généralités

L'historique de la personnalité juridique de l'Archevêché de Luxembourg peut être retracé comme suit :

L'Évêché de Luxembourg a été érigé par la loi du 30 avril 1873. Une loi du 30 avril 1981 lui a conféré la personnalité juridique. Il est depuis lors constitué en tant que personne juridique de droit public. Le 23 avril 1988, l'Évêché de Luxembourg est élevé au rang et à la dignité d'un Archevêché. L'Archevêché de Luxembourg (numéro d'identité : 18735400025) est établi à Luxembourg-Ville au n°4, rue Génistre.

La structure territoriale de l'Archevêché recoupe le même territoire que l'Archidiocèse de Luxembourg.

L'Archevêché de Luxembourg détient 100 % des actions de la société Lafayette SA. L'Archevêché et les sociétés qu'il détient directement et indirectement (le Groupe Archevêché) sont principalement actifs dans les domaines suivants :

- L'Archevêché de Luxembourg est directement actif dans l'action pastorale.
- Au niveau de ses activités indirectes à travers des sociétés commerciales, le Groupe Archevêché est actif dans les domaines suivants :
 - a) L'édition, l'impression et la vente de journaux et de livres, l'exploitation d'imprimeries et de librairies, la publicité et la communication, ainsi que toutes activités d'émission et de production dans le domaine de l'audiovisuel et de la radiodiffusion ;
 - b) L'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, et ceci pour son propre compte ou pour compte de tiers.

L'Archevêché de Luxembourg n'a pas d'obligation légale d'établir des comptes annuels consolidés. Dans un but de transparence et à l'initiative de l'Archevêque, des comptes annuels consolidés au 31 décembre 2012 ont été établis et rendus publics pour la première fois en 2013. L'établissement de ces comptes annuels consolidés est fait sous la responsabilité de l'Économiste général de l'Archevêché. Pour des besoins de transparence financière, la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales a été appliquée pour l'établissement de ces comptes consolidés.

L'exercice social débute le 1^{er} janvier pour se terminer le 31 décembre.

Note 2 – Périmètre de consolidation

Les entités juridiques faisant partie du périmètre de consolidation sont les suivantes :

- (1) Archevêché de Luxembourg
- (2) Lafayette SA (100 %) gestion patrimoniale, prise de participations
- (3) Saint-Paul Luxembourg SA (100 %) édition, impression et vente de journaux, périodiques et livres
- (4) Libo SA (100 %) exploitation de librairies
- (5) Société Maria Rheinsheim SA (95,188 %) société immobilière
- (6) Immo Bruyères SARL (anc. Reliure Saint-Paul) (100 %) location immobilière
- (7) régie.lu SA (100 %) régie publicitaire
- (8) Carrefour SA (100 %) location immobilière
- (9) Régie Immobilière SARL (100 %) commercialisation d'annonces immobilières
- (10) Société Européenne de Communication Sociale SARL « Radio Latina » (80,50 %) exploitation d'émetteurs de radiodiffusion
- (11) Infomail SA (45 %) commercialisation et diffusion d'imprimés et d'articles publicitaires
- (12) HR Communication SA (50 %) agence de communication dans le domaine des ressources humaines
- (13) Luxmediahouse SA (50 %) régie publicitaire
- (14) Print Solutions SARL (50 %) vente d'imprimés
- (15) Luxembourg Real Estate Company (LuxRec) (49 %) toutes opérations immobilières

Toutes ces entités juridiques ont leur siège social au Luxembourg.

Les sociétés (1) à (10) sont consolidées par la technique de l'intégration globale en tenant compte d'éventuels intérêts minoritaires et en respectant la notion que l'Archevêché exerce sur ces sociétés commerciales un contrôle au sens du titre XVII de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

La société (6) Immo Bruyères SARL est consolidée comptablement uniquement au niveau du compte de résultat pour la période allant du 1^{er} janvier jusqu'au 18 juin 2018. Cette date constitue la date de clôture pour son absorption par la société LuxRec SARL dans le cadre d'une opération de fusion-absorption.

Les sociétés (11) à (14), dans lesquelles l'Archevêché détient directement ou indirectement un pourcentage de contrôle compris entre 20 % et 50 %, sont mises en équivalence. Elles sont inscrites à l'actif à concurrence de la fraction des capitaux propres de l'entreprise associée représentée par cette participation à la date de clôture.

La société (15) LuxRec est elle aussi consolidée par mise en équivalence. Au niveau de sa contribution au poste « Quote-part dans le résultat des sociétés mise en équivalence » elle n'est consolidée que pour la période allant du 19 juin au 31 décembre 2018. Les comptes des deux sociétés fusionnées ont été arrêtés pour la fusion à la date du 18 juin 2018. De ce fait les comptes de LuxRec SARL « après absorption d'Immo Bruyères SARL » commencent comptablement le 19 juin 2018. La participation indirecte de l'Archevêché dans la société LuxRec SARL est inscrite au bilan à



une valeur comprenant sa situation nette immédiatement après la fusion qui a été réévaluée et le prix d'acquisition de parts supplémentaires après la fusion (cf note 5).

En accord avec l'article 1711-8(1) (intérêt non significatif) de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, les sociétés suivantes n'ont pas été intégrées dans le périmètre de consolidation :

- Mediapart SA (100 %) prises de participations
- Simon Pierre SA (100 %) gestion immobilière

En accord avec l'article 70 de la loi modifiée du 19 décembre 2002, les sociétés Société Maria Rheinsheim SA et Carrefour SA ne publient pas leurs comptes annuels. Lafayette SA s'est déclarée garante des engagements pris par ces filiales jusqu'à la date du 31 décembre 2018.

Les autres organisations catholiques (congrégations religieuses, Grand Séminaire, etc.) ne font pas et ne peuvent pas faire partie du périmètre de consolidation de l'Archevêché : ce dernier n'a pas de contrôle direct sur ces entités juridiques.

Note 3 – Structure et base de présentation des comptes consolidés

3.1 Écarts de première consolidation

La consolidation est effectuée en accord avec l'article 1712-4(1)1° de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Les valeurs comptables des actions ou parts dans le capital des sociétés comprises dans la consolidation sont compensées par la fraction des capitaux propres des sociétés comprises dans la consolidation qu'elles représentent. Cette compensation se fait sur la base des valeurs comptables existant à la date à laquelle cette société est incluse pour la première fois dans la consolidation.

Les différences résultant de la compensation sont imputées, dans la mesure du possible, directement aux postes du bilan consolidé qui ont une valeur différente à leur valeur comptable. La différence qui subsiste sera traitée en accord avec les articles 1712-15 et 1712-16 de la loi modifiée du 10 août 1915. Depuis le 31 décembre 2014, il n'y a plus de différence de consolidation positive (goodwill) subsistant à l'actif du bilan.

3.2 Intérêts minoritaires

La part du capital des filiales consolidées par intégration globale détenue par des tiers, ainsi que la part qui revient à ceux-ci dans les réserves, les résultats reportés et les résultats de l'exercice sont repris sous le poste « intérêts minoritaires » au bilan consolidé et au compte de profits et pertes consolidé.

3.3 Élimination d'opérations entre sociétés consolidées

Les créances et dettes entre les sociétés incluses dans la consolidation ainsi que les produits et charges afférents aux opérations effectuées entre elles ont été éliminés.

Note 4 – Principes, règles et méthodes d'évaluation

4.1 Méthodes de conversion

Le bilan consolidé et le compte de profits et pertes consolidé de l'Archevêché sont exprimés en euros (EUR). Les comptes annuels des sociétés consolidées sont exprimés dans la même devise.

À l'exception des immobilisations incorporelles et corporelles et des titres de participation qui sont maintenus au taux historique, tous les actifs et dettes en devises étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et charges, en devise autre que l'EUR, sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de l'opération.

Les bénéfices et les pertes de change réalisés, ainsi que les pertes de change non réalisées, sont enregistrés au compte de profits et pertes consolidé.

4.2 Résumé des principales règles d'évaluation

Les comptes consolidés sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg selon la méthode du coût historique. Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la loi, déterminés et mis en place par l'Économiste général de l'Archevêché.

La préparation des comptes consolidés implique le recours à un certain nombre d'estimations comptables déterminantes. Elle impose aussi à l'Archevêché d'exercer son jugement dans l'application des principes comptables. Tout changement dans les hypothèses peut avoir des répercussions significatives sur les comptes consolidés de la période durant laquelle les hypothèses ont changé. L'Archevêché estime que les hypothèses sous-jacentes sont adéquates et que les comptes consolidés donnent ainsi une image fidèle de sa situation financière et de ses résultats.

L'Archevêché fait des estimations et hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période suivante. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont les anticipations d'événements futurs jugés raisonnables dans ces circonstances.

Les principales règles d'évaluation adoptées par l'Archevêché sont les suivantes :

a) Immobilisations incorporelles

L'Archevêché fait des estimations et hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période suivante. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont les anticipations d'événements futurs jugés raisonnables dans ces circonstances.

Les principales règles d'évaluation adoptées par l'Archevêché sont les suivantes :

Durée d'amortissement

Concessions, brevets, licences, marques ainsi que droits et valeurs similaires	3 à 10 ans et 42 à 50 ans
Frais de recherche et de développement	5 ans
Mali de fusion	10 ans

Lorsque l'Archevêché considère qu'une immobilisation incorporelle subit une diminution de valeur de nature durable, une réduction de valeur complémentaire est effectuée de manière à refléter cette perte. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Les immobilisations incorporelles en cours ne sont pas amorties.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan consolidé à leur coût d'acquisition, y compris les frais accessoires.

Les immobilisations corporelles sont amorties sur base de leurs durées d'utilisation estimées. Les corrections de valeur sont pratiquées suivant la méthode de l'amortissement linéaire. Le début de l'amortissement est à la date de mise en service, les dotations aux amortissements couvrent douze mois ou six mois selon que la mise en service a eu lieu pendant la première moitié ou pendant la seconde moitié de l'exercice.

Les taux d'amortissement utilisés pour les immobilisations corporelles sont les suivants :

Taux d'amortissement

Constructions	2 % à 20 %
Installations techniques et machines	6,5 % à 30 %
Autres installations, outillage et mobilier	10 % à 33,33 % et 50 % *

(* 0 % pour les œuvres d'art)

Lorsque l'Archevêché considère qu'une immobilisation corporelle subit une diminution de valeur de nature durable, une réduction de valeur complémentaire est actée de manière à refléter cette perte potentielle. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Les immobilisations en cours ne sont pas amorties.

Lors de diverses réorganisations des sociétés détenues par l'Archevêché sur les dernières années, des réévaluations ont été faites dégageant des plus-values latentes. Dans la mesure du possible, ces plus-values latentes ont été affectées au moment des différentes réorganisations aux bâtiments et terrains sous-jacents ayant dégagé celles-ci.

Les mêmes règles d'amortissement et de valorisation que pour les actifs sous-jacents s'appliquent à ces plus-values latentes.

Au cours de l'exercice 2015, l'Archevêché a reçu par acte de donation assortie de charges et obligations, un ensemble de biens immobiliers situé au Luxembourg. Ce bien est inscrit

à l'actif pour son coût d'acquisition augmenté de la charge estimée correspondant aux obligations spéciales de l'acte de donation. A l'actif le bien immobilier est amorti selon sa durée d'utilisation estimée. Les obligations reconnues au passif seront utilisées au fur et à mesure que l'Archevêché s'en décharge. Une partie des obligations spéciales ne prend effet que dans le cas d'un éventuel futur développement immobilier. Ces obligations éventuelles ne sont pas reconnues au passif.

c) Immobilisations financières

L'Archevêché comptabilise les parts dans des entreprises liées et les participations non consolidées à leur valeur d'acquisition.

Des corrections de valeur sont actées lorsque les immobilisations financières présentent une dépréciation durable. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

d) Stocks

Les matières premières et consommables et les marchandises sont évaluées au prix de la dernière entrée.

Les produits en cours de fabrication et les produits finis sont comptabilisés à leur coût de revient. Les stocks font l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la fin de l'exercice est inférieure au coût de revient. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

e) Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Des corrections de valeur sont enregistrées si leur recouvrement est compromis. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues si les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

f) Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières sont évaluées au plus bas de leur prix d'acquisition ou de leur valeur de marché. La valeur de marché correspond au dernier cours disponible pour les valeurs mobilières admises à la cote officielle de la Bourse de Luxembourg.

Une correction de valeur est enregistrée aux comptes de pertes et profits lorsque le prix du marché est inférieur au prix d'acquisition. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

g) Comptes de régularisation actif/passif

Ces postes comprennent les produits perçus/charges payées avant la date de clôture et imputables à un exercice ultérieur.

h) Provisions

Les provisions ont pour objet de couvrir des charges ou des dettes qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines, mais indéterminées quant à leur montant ou à la date de survenance.

Les provisions pour pensions et obligations similaires ont été évaluées à leur valeur actuarielle.



i) Fonds dédiés

Les fonds dits dédiés représentent des fonds ou biens d'origines diverses reçus essentiellement par legs ou donations et dédiés à une activité, une œuvre ou un autre but bien précis. Le capital et les revenus peuvent être utilisés aux fins pour lesquelles ils ont été légués ou donnés.

Voir également note 10.

j) Dettes

Les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale ou le cas échéant à la valeur résiduelle.

k) Impôts différés

Lors de diverses réorganisations des sociétés de l'Archevêché sur les dernières années, des réévaluations ont été faites dégageant des plus-values latentes. Dans la mesure du possible ces plus-values latentes ont été affectées au moment des différentes réorganisations aux bâtiments et terrains sous-jacents ayant dégagé celles-ci. Sur ces éléments ont été calculés des impôts différés pour tenir compte de la charge fiscale potentielle en prenant en compte des hypothèses raisonnables de réalisation des plus-values en question et de réinvestissement des prix de cession.

l) Compromis de vente (biens immobiliers)

Les compromis de vente signés de biens immobiliers ne sont pas comptabilisés. La comptabilisation des ventes de biens immobiliers n'a lieu qu'au moment où l'acte notarié de vente est signé.

m) Actes de donations

La comptabilisation des actes de donations n'a lieu qu'au moment où l'acte notarié de donation est signé.

Si un tel acte contient des conditions suspensives, alors l'acte n'est comptabilisé qu'au moment où ces conditions suspensives sont réalisées.

n) Successions

Lorsque l'Archevêché est bénéficiaire de legs, ces legs ne sont comptabilisés qu'au moment où l'Archevêché entre en possession des biens et la succession est liquidée. Pour les successions où un notaire joue le rôle d'exécuteur testamentaire, cela est le cas lorsque l'Archevêché reçoit le décompte du notaire. Les biens sont enregistrés au bilan à la valeur d'évaluation ayant servi de base au calcul des droits de succession.

o) Montant net du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires net comprend les montants résultant de la vente des produits et de la prestation de services correspondant aux activités ordinaires du Groupe, déduction faite des réductions sur ventes, ainsi que de la taxe sur la valeur ajoutée et d'autres impôts directement liés au chiffre d'affaires.

Note 5 – Évolution de l'actif immobilisé

	Valeur d'acquisition au 01.01.2018 €	Variations péri-mètre	Acquisitions en 2018 €	Transfert de l'exercice €	Sorties et cessions en 2018 €	Valeur d'acquisition au 31.12.2018 €	Corrections de valeur au 01.01.2018 €	Dotations de l'exercice €	Mise en équivalence €	Reprises de l'exercice €	Corrections de valeur au 31.01.2018 €	Valeur nette au 31.12.2018 €
Immobilisations incorporelles												
Concessions, brevets, licences, marques ainsi que droits et valeurs similaires s'ils ont été - acquis à titre onéreux	923.756,71	0,00	24.490,00	0,00	0,00	948.246,71	583.897,80	45.564,00	0,00	0,00	629.461,80	318.784,91
Frais de développement	35.414,38	0,00	0,00	0,00	0,00	35.414,38	35.414,38	0,00	0,00	0,00	35.414,38	0,00
Mali de fusion activé (part amortissable)	466.028,48	0,00	0,00	0,00	0,00	466.028,48	419.426,85	46.601,00	0,00	0,00	466.027,85	0,63
Acomptes versés et immobilisations incorporelles en cours	37.970,50	0,00	39.381,23	0,00	0,00	77.351,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77.351,73
	1.463.170,07	0,00	63.871,23	0,00	0,00	1.527.041,30	1.038.739,03	92.165,00	0,00	0,00	1.130.904,03	396.137,27
Immobilisations corporelles												
Terrains et constructions	181.043.778,44	-49.263,64	2.057.322,51	0,00	0,00	183.051.837,31	60.692.730,33	2.357.060,63	0,00	-8026,25	63.041.764,71	120.010.072,60
Installations techniques et machines	3.679.710,97	0,00	53.455,30	4.462,95	-2.546,29	3.735.082,93	3.056.488,97	248.066,99	0,00	0,00	3.304.555,96	430.526,97
Autres installat., outillage et mobilier	5.070.024,72	0,00	174.372,54	17.496,12	-1.706.440,04	3.555.453,34	4.561.875,92	193.614,06	0,00	-1.637.870,35	3.117.619,63	437.833,71
Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	755.111,21	0,00	555.682,03	-21.959,07	0,00	1.288.834,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1.288.834,17
	190.548.625,34	-49.263,64	2.840.832,38	0,00	-1.708.986,33	191.631.207,75	68.311.095,22	2.798.741,68	0,00	-1.645.896,60	69.463.940,30	122.167.267,45
Immobilisations financières												
Parts dans des entreprises liées	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,00
Participations mises en équivalence	265.040,00	3.729.247,03	2.513.595,00	0,00	0,00	6.507.882,03	-351.787,67	0,00	-82.086,29	0,00	-433.873,96	6.941.755,99
Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres ayant le caractère d'immobilisations	1.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1.000,00
Autres prêts	9.123,88	0,00	5.700.000,00	0,00	-3.679,67	5.705.444,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5.705.444,21
	275.165,88	3.729.247,03	8.213.595,00	0,00	-3.679,67	12.214.328,24	-351.787,67	0,00	-82.086,29	0,00	-433.873,96	12.648.202,20
TOTAL	192.286.961,29	3.679.983,39	11.118.298,61	0,00	-1.712.666,00	205.372.577,29	68.998.046,58	2.890.906,68	-82.086,29	-1.645.896,60	70.160.970,37	135.211.606,92



Les terrains et constructions ont fait l'objet en juillet 2013 d'une évaluation par un expert indépendant. La valeur de marché globale à cette date a été estimée. Suite à cet exercice de valorisation immobilisation par immobilisation, l'Archevêché a acté des corrections de valeur exceptionnelles au 31 décembre 2012 sur les terrains et constructions d'EUR 19.457.861,83. Un complexe immobilier a été nouvellement évalué en 2016, cette évaluation a confirmé les valeurs de l'évaluation de 2013.

L'Archevêché est d'avis que la valeur des terrains et constructions au bilan au 31 décembre 2018 ne donne pas lieu à des corrections de valeur supplémentaires en 2018.

L'entrée dans le périmètre d'EUR 3.729.247,03 sur la ligne

participations mises en équivalence représente l'entrée des parts LuxRec SARL dans le périmètre de consolidation et la plus-value sur l'immeuble détenu précédemment par Immo Bruyères SARL qui lui est resté dans le périmètre de consolidation. Immo Bruyères a été absorbé par LuxRec SARL par une opération de fusion-absorption traitée en date comptable du 18 juin 2018.

Ligne « autres prêts » sous la colonne « acquisitions en 2018 » :

En 2018, le groupe a accordé un prêt avec une durée supérieure à un an à la société LuxRec SARL. Ce financement est utilisé par cette société pour la réalisation d'un projet immobilier en tant que maître d'ouvrage. Il est garanti par les 51 % des parts de LuxRec SARL non détenus par Lafayette SA.

Note 6 – Parts dans les entreprises liées et participations

Comme indiqué à la note 2, les sociétés suivantes n'ont pas été intégrées dans le périmètre de consolidation :

Parts dans des entreprises liées	Siège	Date de clôture	Pourcentage détenu	Capitaux propres *	Résultat de l'exercice	Valeur comptable au 31.12.2018
Mediapart SA	Luxembourg	31.12.2018	100 %	-21.017,62	3.662,00	1,00
Simon Pierre SA	Luxembourg	31.12.2018	100 %	47.295,20	-5.644,20	1,00
						2,00

* y compris résultat de l'exercice.

Le 16 mars 2017 la liquidation volontaire de Videopress SA a été clôturée.

Note 7 – Participations mises en équivalence

Comme indiqué à la note 2, les sociétés suivantes sont mises en équivalence :

	Capitaux propres au 31.12.2018 * (part du Groupe) €	Résultat de l'exercice 2018 (part du Groupe) €	Valeur comptable au 31.12.2018 €
Infomail SA	229.472,10	42.109,76	229.472,10
HR Communication SA	104.939,63	61.721,65	104.939,63
Luxmediahouse SA	11.555,87	739,11	11.555,87
Print Solutions SARL	352.946,36	277.515,77	352.946,36
LuxRec	33.022,89	73.366,62	6.242.842,03
			6.941.755,99

* y compris résultat de l'exercice (part du Groupe)

La société Saint-Paul Luxembourg SA exerce un contrôle conjoint sur les trois sociétés HR Communication SA, Luxmediahouse SA et Print Solutions SARL, détenues à 50 % du capital social et détient 45 % du capital social de la société Infomail SA.

La société Lafayette détient 49 % du capital de la société LuxRec.

Note 8 – Fonds propres

8.1 Fonds propres initiaux

Les fonds propres initiaux s'élèvent au 31 décembre 2017 à la somme d'EUR 25.571.398,75. Ce montant provient de fonds propres historiques et de dons et legs.

8.2 Autres réserves non disponibles

En vertu de l'article 54-6 LIR, certaines plus-values réalisées par des sociétés de l'Archevêché sur des ventes d'actifs lors d'exercices antérieurs ont été immunisées.

Note 9 – Autres provisions

Ce poste se compose essentiellement de provisions pour primes et gratifications diverses d'EUR 1.520.600, d'indemnités de départ ainsi que des provisions pour préretraites, des provisions pour restructurations, des provisions sur commissions d'agence, des provisions pour congés non pris ainsi que pour litiges et risques liés aux activités commerciales et à l'infrastructure.

Au niveau de l'Archevêché ce poste comprend une dette provisionnée pour un montant d'EUR 381.711,74 correspondant aux obligations spéciales mentionnées dans la note 4.2.b).

Note 10 – Fonds dédiés

Ce poste reprend des éléments de l'actif reçus essentiellement par legs ou donations et dédiés au sens de la note 4.2 i).

Afin d'assurer la transparence sur les fonds reçus de tiers et de respecter la volonté légitime des légataires ou donateurs, l'Archevêché a opté en 2013 pour l'inscription de ces fonds dédiés sous une rubrique séparée du passif du bilan.

Les actifs correspondant à ces fonds dédiés sont composés de biens immobiliers, de fonds reçus et de valeurs mobilières destinés à être affectés à certaines activités effectuées par l'Archevêché ou auxquelles celui-ci collabore.

Le poste s'élève au 31 décembre 2018 à EUR 4.389.487,32 et est représenté à concurrence d'EUR 1.706.626,21 par des éléments de l'actif destinés à MISSIO Luxembourg, à concurrence de EUR 1.514.100 par un bien immobilier et à concurrence d'EUR 256.727,86 par des fonds dédiés aux « archives diocésaines » ainsi que divers autres fonds dédiés.

MISSIO Luxembourg regroupe en particulier trois OEuvres Missionnaires (OEuvre de la Propagation de la Foi, Prêtres pour le Tiers-Monde, Enfance Missionnaire) qui, comme leurs pendants à l'étranger, sont des OEuvres Pontificales Missionnaires et dépendent ainsi directement du Saint-Siège.

MISSIO Luxembourg a donc une mission diocésaine et une mission universelle. En raison de cette mission diocésaine et du fait qu'à Luxembourg MISSIO n'a pas de personnalité juridique séparée de celle de l'Archevêché, l'Archevêché a décidé de renseigner le patrimoine lié à MISSIO Luxembourg dans ses comptes sous la rubrique du passif « fonds dédiés ». Les avoirs correspondant à ces fonds dédiés sont repris à l'actif du bilan aux rubriques appropriées. Les responsables directs de MISSIO Luxembourg sont responsables et comptables de l'utilisation et de la gestion de ces fonds.

Note 11 – Dettes

11.1 Autres dettes

Les autres dettes reprennent à concurrence d'EUR : 3.885.259,47 des prêts reçus de la part d'un organisme poursuivant des activités diverses dans l'esprit de l'Archevêché (2017 : 3.885.259,47).

11.2 Impôts différés

Les impôts différés résultent essentiellement de l'évaluation, au moment des différentes réorganisations des sociétés de l'Archevêché, des terrains et constructions auxquels une partie des écarts

de consolidation et du mali de fusion ont été affectés (voir note 3.1).

Les impôts différés ont été calculés en appliquant le taux en vigueur en 2019. Ce montant sera ajusté au cours des années suivantes en fonction de l'évolution du taux officiel.

Note 12 – Comptes de régularisation passif

Les comptes de régularisation sont principalement composés des abonnements payés d'avance (« Luxemburger Wort » et « Télécran »).

Note 13 – Montant net du chiffre d'affaires

La ventilation du chiffre d'affaires par catégorie d'actions et marchés géographiques est omise parce qu'elle est susceptible de porter préjudice au Groupe.

Note 14 – Personnel employé par le groupe Archevêché pour ses activités pastorales et économiques

L'effectif moyen, hors ministres du culte (230 au 31 décembre 2018) et catéchètes (49 au 31 décembre 2018), employé au cours de l'exercice, ventilé par catégories s'élève à :

	2018	2017
À plein temps	336	343
À temps partiel	67	82
Total	403	425

Note 15 – Charges sociales

A partir de l'exercice 2018, toutes les sociétés consolidées ont opéré dans leurs comptes annuels la ventilation de ce poste entre « charges sociales couvrant les pensions » et « autres charges sociales ». Ceci n'était pas le cas précédemment, de ce fait la variation des charges sociales par rapport à l'exercice 2017 peut seulement être considérée au niveau de la somme des deux postes de détail mentionnés ci-dessus.

Note 16 – Reprise sur impôts différés

Chaque année les impôts différés sont ajustés suite à l'amortissement de la réévaluation affectée aux bâtiments et recalculés en fonction du taux d'imposition en vigueur.

Note 17 – Rémunérations allouées au titre de l'exercice aux membres des différents organes diocésains, aux membres des Conseils d'administration et engagements en matière de pension à l'égard des anciens membres de ces organes

L'Archevêché n'a pas accordé de rémunération aux membres des différents organes diocésains au titre de leur fonction ni pris d'engagement en matière de pension, de retraite à l'égard des anciens membres de ces organes. Les rémunérations allouées aux membres des Conseil d'administration des autres sociétés de l'Archevêché au titre de leurs fonctions s'élèvent à EUR 300.000,00.



Note 18 – Avances et crédits accordés aux membres des différents organes diocésains, aux membres des autres organes d'administration et de surveillance

L'Archevêché n'a pas accordé des avances ou crédits aux membres des différents organes diocésains et aux membres des Conseils d'administration ni pris d'engagements pour leur compte au titre de garantie.

Note 19 – Engagements hors bilan

La société Lafayette SA s'est portée caution solidaire et indivisible de la société Saint-Paul Luxembourg SA envers un établissement de crédit pour une ligne de crédits d'EUR 8.000.000. Cette ligne de crédit peut également être tirée par la société Lafayette SA elle-même.

Les engagements hors bilan du groupe Archevêché concernent des contrats de location et de leasing. Leur montant est peu significatif.

Note 20 – Événements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas eu d'événements postérieurs à la clôture au 31 décembre 2018 qui pourraient apporter des corrections significatives aux chiffres arrêtés au 31 décembre 2018.

Note 21 – Organes de l'Archevêché responsables de la gestion et de l'établissement des finances

L'administration financière de l'Archevêché est faite par l'Économe général sous la direction et la responsabilité de l'Archevêque, respectivement du Vicaire général pour les matières de sa compétence, et selon les directives définies par le Conseil pour les affaires économiques.

Le statut et les fonctions du Conseil pour les affaires économiques ainsi que le statut de l'Économe général sont régis par les dispositions canoniques afférentes reprises dans les Canons 492 à 494 du Code de droit canonique qui précisent notamment :

Canon 492 :

1. Dans chaque diocèse sera constitué le Conseil pour les affaires économiques que préside l'Évêque diocésain lui-même ou son délégué ; il sera composé d'au moins trois

fidèles nommés par l'Évêque, vraiment compétents dans les affaires économiques comme en droit civil, et remarquables par leur probité.

2. Les membres du Conseil pour les affaires économiques seront nommés pour cinq ans, mais ce temps écoulé, ils peuvent être reconduits pour d'autres périodes de 5 ans.
3. Sont exclues du Conseil pour les affaires économiques les personnes apparentées à l'Évêque jusqu'au quatrième degré de consanguinité ou d'affinité.

Canon 493 :

Outre les fonctions qui lui sont confiées au livre V sur les biens temporels de l'Église, il revient au Conseil pour les affaires économiques de préparer chaque année, selon les indications de l'Évêque diocésain, le budget des recettes et des dépenses à prévoir pour le gouvernement du diocèse tout entier pour l'année à venir, ainsi que d'approuver les comptes des recettes et des dépenses pour l'année écoulée.

Canon 494 :

1. Dans chaque diocèse, l'Évêque, après avoir entendu le collège des consultants et le Conseil pour les affaires économiques, nommera un Économe vraiment compétent dans le domaine économique et remarquable par sa probité.
2. L'Économe général sera nommé pour cinq ans, mais ce temps écoulé, il peut l'être de nouveau pour d'autres périodes de cinq ans ; durant sa charge, il ne sera pas révoqué sauf pour une cause grave estimée telle par l'Évêque après qu'il a entendu le collège des consultants et le Conseil pour les affaires économiques.
3. Selon les directives définies par le Conseil pour les affaires économiques, il revient à l'Économe général d'administrer les biens du diocèse sous l'autorité de l'Évêque et de faire, à partir du fonds constitué dans le diocèse, les dépenses que l'Évêque et les autres personnes légitimement désignées par lui auront ordonnées.
4. A la fin de l'année, l'Économe général doit rendre compte des recettes et des dépenses au Conseil pour les affaires économiques.

Le Conseil pour les affaires économiques, outre son rôle défini au canon 493 d'approbation des comptes et présentation d'un budget des recettes et dépenses, a également un rôle de conseil et de consentement quant aux actes d'administration plus importants du diocèse (canon 1277).

Partie B :
Fondation Sainte-Irmine



Excellents résultats et nombre de donateurs toujours en hausse

1. Les activités et projets

Au cours de l'exercice 2018, la Fondation a collecté un total de 851.109 €, contre 546.937 € en 2017 et 388.677 € en 2016. Les dons ont par conséquent aug-

menté de 55,61 % par rapport à 2017 et de 118,98 % par rapport à 2016..



En 2018, la Fondation a soutenu les projets suivants :

► **Le Fonds d'avenir de l'Archidiocèse de Luxembourg**
Ce fonds dédié est appelé à fournir à l'Archevêché de Luxembourg les ressources financières lui permettant d'assurer le service pastoral sur l'ensemble du territoire de l'Archidiocèse. Les ressources collectées seront utilisées à la subsistance et à la formation du

clergé et des personnes en mission ecclésiale engagés après l'entrée en vigueur de la loi du 23 juillet 2016.

Au cours de l'exercice 2018, la Fondation a reçu 150.098 € de dons au titre du Fonds d'avenir. Au 31 décembre 2018, la réserve accumulée dans le Fonds d'avenir est ainsi de 650.658 €. Ces fonds ainsi que toutes les autres liquidités temporaires de la Fondation ne peuvent être investis que dans des produits

financiers répondant aux exigences de la doctrine sociale de l'Église, auprès de contreparties au rating excellent et qui garantissent le remboursement du capital investi à l'échéance.



► **La retransmission radiodiffusée des messes dominicales et de l'Octave (projet « Radiosmass »)**

Depuis janvier 2017, l'Archevêché finance lui-même l'enregistrement et en grande partie la retransmission audio et internet des messes dominicales et de l'Octave. Ces prestations sont assurées par des professionnels et représentent un coût élevé. Néanmoins, ce projet pastoral permet, grâce à l'utilisation de ces moyens de communication modernes, aux personnes incapables de se rendre à l'église du fait de l'âge ou de la maladie de participer à la vie de la communauté chrétienne.

Ce souci pastoral a été très bien perçu de la communauté chrétienne puisque de très nombreux donateurs ont soutenu ce projet qui en 2018, a reçu pour pratiquement 92.000 € de dons.

► **La formation des futurs prêtres**

Initié à la fin de l'année 2016, ce projet a fait l'objet d'une attention particulière de la part de la Fondation qui l'a promu auprès du public. Cet effort de médiatisation a permis à la Fondation de collecter 43.470 € qui seront utilisés pour financer la formation des séminaristes de l'archidiocèse.

► **L'initiative diocésaine « Reech eng Hand »**

La Fondation a reçu un montant de 73.646 € au cours de l'exercice 2018. Cette somme a été affectée à des projets de portée diocésaine et locale en lien avec l'accueil et l'intégration des personnes sollicitant le statut de demandeurs de protection internationale.

Parmi ces projets figure notamment l'appel à soutenir des frais du regroupement familial pour réfugiés reconnus, appel lancé pour l'Avent 2018.

D'autres projets sont un lieu d'accueil (Carvansara-Ubuntu) pour les résidents de la Structure d'Hébergement d'Urgence Kirchberg (SHUK), l'Échappée à la Moselle, semaine de vacances pour mineurs non-accompagnés à la Moselle, tout comme des cours de français pour jeunes réfugiés et d'autres projets à lire sur www.reech-eng.hand.lu.



► **Le soutien du Centre spirituel du Cents**

La Fondation a soutenu le développement des activités menées au Centre spirituel du Cents, l'ancien Carmel de Luxembourg, sous la houlette des deux communautés de religieuses qui y sont établies. Ces communautés appartiennent à l'Institut des Servantes du Seigneur et de la Vierge de Matará (<https://ssvmluxembourg.wordpress.com>). La communauté contemplative s'est établie sous le patronage de sainte Hildegarde de Bingen, avec l'intention spéciale de prier pour la sanctification, les intentions et la mission pastorale de tous les évêques. Tous peuvent se joindre à la prière des religieuses et aux cérémonies et offices célébrés dans la chapelle du Centre spirituel.

Par ailleurs, l'accompagnement des familles, des jeunes, des enfants et des adultes dans leur cheminement spirituel est confié à une communauté apostolique qui occupe et utilise une partie des bâtiments de l'ancien couvent du Carmel pour mener ses activités de formation (catéchèse, préparation aux sacrements, journées des familles, événements culturels, etc.).



La Fondation prend notamment en charge l'entretien du bâtiment mis à disposition gracieusement par Archevêché et classé monument national et ses frais de fonctionnement (chauffage, électricité, eau, etc.).



► **Différents projets lancés à l'initiative de Missio Luxembourg** et dont la finalité correspond au périmètre d'activités de la Fondation, à savoir le parrainage de quatre séminaires en Inde, en Indonésie, en République démocratique du Congo et au Rwanda ainsi que l'extension d'une école primaire catholique au Bénin.

Le parrainage des séminaires est une initiative de l'Œuvre de Saint-Pierre Apôtre (appelée au Luxembourg Prêtres pour le Tiers-Monde) qui soutient depuis plus de 125 ans la formation des prêtres dans les pays en voie de développement.

2. Promotion et relations publiques

Début 2018, la base de données de la Fondation a été entièrement revue, le but étant de se doter des moyens pour assurer, en conformité avec les dispositions du règlement européen no 2016/679 relatif au traitement et à la protection des données personnelles, une gestion optimale de sa population de donateurs et des dons reçus. À la mi-février 2019, la base de données recense 5.500 donateurs, majoritairement des personnes physiques, soit une augmentation de 71,88 % par rapport au 1^{er} janvier 2018.

Par ailleurs, la Fondation a mené au cours de l'exercice 2018 plusieurs campagnes de sensibilisation du public à l'égard de certains de ses projets. Grâce à la production de dépliants envoyés systématiquement à l'intention des donateurs et à une activité de promotion efficace, la Fondation Sainte-Irmine a réussi presque à décupler les recettes liées à certains projets.

Pour présenter ses activités et améliorer les relations avec les donateurs actuels et potentiels, la Fondation a mis en place une identité visuelle claire afin d'affirmer sa pré-

sence dans l'environnement luxembourgeois. En parallèle, une charte graphique a été élaborée pour se conformer aux normes en usage dans le monde professionnel.

Nouvel élan pour 2019

Heureuse du succès obtenu au cours de l'exercice 2018, la Fondation Sainte-Irmine souhaite persévérer dans ses activités de communication et marketing. Le programme de 2019 prévoit non seulement de répéter les nombreuses actions de sensibilisations déjà effectuées en 2018, mais surtout d'assurer une présence plus intense auprès des donateurs.

Une première initiative de la Fondation Sainte-Irmine consiste à lancer au printemps 2019 un nouveau site internet complètement refondu. Par ce biais, la Fondation Sainte-Irmine pourra assurer un contact plus direct avec son public tout en fournissant à ce dernier une information beaucoup plus étoffée sur ses activités, ses projets et ses campagnes de sensibilisation. C'est aussi un moyen pour les responsables de projet de mieux faire connaître leurs initiatives.

Dans le même ordre d'idées, la Fondation souhaite, au cours de 2019, organiser des rencontres avec ses donateurs. Cette action vise un double objectif : d'une part, il s'agit pour la Fondation de mieux informer son auditoire sur les nombreuses activités qu'elle mène au quotidien, mais bien sûr aussi de créer un rapprochement plus intense avec tous ceux qui lui font confiance.

Par ailleurs, et dans la mesure du possible, la Fondation vise à intensifier sa présence au sein d'importantes manifestations religieuses qui ont lieu dans le courant de l'année. La Fondation Sainte-Irminie sera en effet présente

durant l'Octave 2019. Un emplacement est prévu sur le parvis de la Cathédrale Notre-Dame et ce sera l'occasion pour la Fondation de se faire connaître par tout le public, qu'il s'agisse de fidèles, de curieux ou de touristes.

“ Encore une fois, les donateurs ont soutenu la Fondation Sainte-Irminie de manière très substantielle. Un grand merci à tous !

851.109 euros collectés en 2018, **+55,6 %** par rapport à 2017

670.658 euros dans la réserve du Fonds d'avenir

3.200 donateurs ont déjà soutenu les projets de la Fondation

+71,8 % par rapport à 2017

Les 3 projets qui ont connu la meilleure croissance en 2018 en euros :

Tweeter avec Dieu : **145.658**

Formation des futurs prêtres : **43.470**

Reech eng Hand : **73.646**

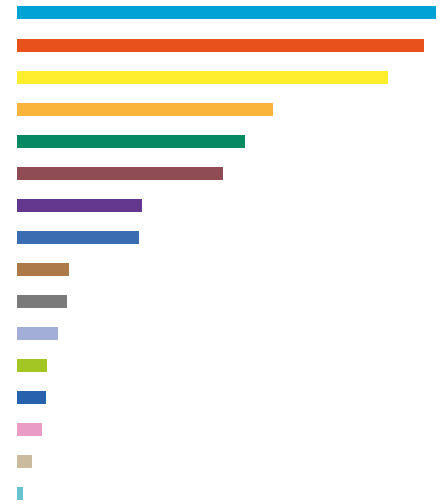




3. Faits et chiffres 2018

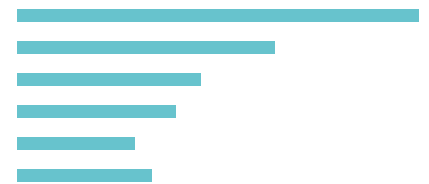
Dons reçus en 2018

Montants (en euros, arrondis)	851.109
Fonds d'avenir	150.098
Tweeter avec Dieu	145.658
Kierchefong	132.721
Radiosmass	91.732
Dons libres	81.529
Reech eng Hand	73.646
Missio-prêtres	44.785
Formation des futurs prêtres	43.470
Centre spirituel Cents	18.340
Start now (clôturé)	17.766
Missio Enfance Bénin	14.650
Thaïlande	10.485
World Meeting Families (clôturé)	10.325
Fonds des malades	8.900
Sauvegarde patrimoine religieux	5.154
Autres	1.850



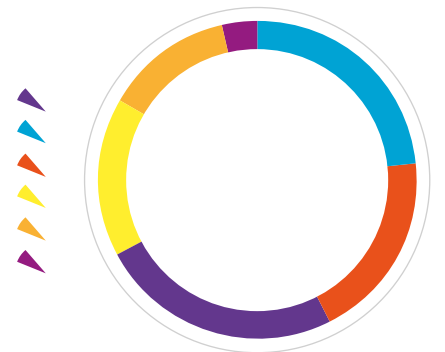
Historique des dons

Montants (en euros, arrondis)	
2018	851.109
2017	546.937
2016	388.677
2015	336.427
2014	248.397
2013	285.868



Dons reçus par catégorie de projet en 2018

Montants (en euros)	636.858
Pastorale des jeunes	156.143
Fonds d'avenir	150.098
Pastorale	122.246
Formation et enseignement	102.905
Humanitaire	82.546
Arts et patrimoine	22.920



Les dons dédiés reçus en 2018 sur les projets et non encore dépensés en fin d'année sont, via l'enregistrement de la dotation en autres charges d'exploitation, repris au passif sous le poste « Fonds disponibles pour projets futurs », et reconnus comme projets spécifiques à réaliser.

Le Conseil d'administration de la Fondation tient à remercier chaleureusement tous les donateurs de leur générosité et de leur fidélité.

Comptes annuels 2018 et notes aux comptes révisés de la Fondation Sainte-Irmine



1. Rapport d'audit

Au Conseil d'administration de la Fondation Sainte-Irmine

Rapport sur les comptes annuels

Notre opinion

A notre avis, les comptes annuels ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de la Fondation Sainte Irmine (la « Fondation ») au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Ce que nous avons audité

Les comptes annuels de la Fondation comprennent :

- le bilan au 31 décembre 2018 ;
- le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date ;
- les notes aux comptes annuels, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la Loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la Loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la Loi du 23 juillet 2016 et des ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Nous sommes indépendants de la Fondation conformément au code de déontologie des professionnels comptables du conseil des normes internationales de déontologie comptable (le Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles.

Responsabilités du Conseil d'Administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des comptes annuels conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider la Fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels

Les objectifs de notre audit sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener la Fondation à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
Représentée par

Luxembourg, le 16 septembre 2019

François Mousel



PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 2, rue Gerhard Mercator, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg
T : +352 494848 1, F : +352 494848 2900, www.pwc.lu

Cabinet de révision agréé. Expert-comptable (autorisation gouvernementale n°10028256)
R.C.S. Luxembourg B 65 477 – TVA LU25482518



2. Fondation Sainte-Irminé – Comptes 2018

Fondation Sainte-Irminé
Bilan au 31 décembre 2018 exprimé en EUR

	2018	2017		2018	2017
ACTIF			PASSIF		
Valeurs mobilières	360.000,00	0,00	Fonds propres	342.581,75	395.921,59
Actif circulant	1.763.719,50	1.717.779,47	Dotation initiale en fonds propres	250.000,00	250.000,00
<i>Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse</i>			Résultat reporté	77.921,59	74.536,50
			Excédent de l'exercice	14.660,16	71.385,09
			Fonds disponibles pour projets futurs	1.544.177,76	1.288.025,95
			Dettes	236.959,99	33.831,93
TOTAL DU BILAN (ACTIF)	2.123.719,50	1.717.779,47	TOTAL DU BILAN (CAPITAUX PROPRES ET PASSIF)	2.123.719,50	1.717.779,47

Fondation Sainte-Irminé
Compte de profits et pertes pour l'exercice 2018 exprimé en EUR

	Note(s)	2018	2017
COMPTE DE PROFITS ET PERTES			
Produits d'exploitation	2.6, 4	879.324,19	615.537,25
Dons et legs libres		81.489,45	80.199,36
Dons et legs dédiés		769.619,51	466.738,09
Reprise fonds dédiés années antérieures		25.000,00	68.559,80
Autres intérêts et autres produits financiers		3.215,23	0,00
Matières premières et consommables et autres charges externes		-651.471,27	-364.679,13
a) Matières premières et consommables		0,00	-65,20
b) Autres charges externes			
Projets réalisés		-632.042,75	-352.789,49
Autres charges externes		-19.428,52	-11.824,44
Autres charges d'exploitation		-213.192,76	-182.620,88
Dotation nette aux fonds disponibles projets futurs	2.6, 4	-213.151,81	-182.548,40
Droits d'enregistrement		-12,00	-12,00
Droits et valeurs similaires		-28,95	-60,48
Excédent de l'exercice		14.660,16	71.385,09

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

Composition du conseil d'administration au 31 décembre 2018

Mgr Jean-Claude Hollerich, Président du conseil
M. Leo Wagener, administrateur et président exécutif
M. Marc Wagener, administrateur
M. Guy Schleder, administrateur

Secrétaire général : M. Christian Descoups

3. Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2018

Note 1 – Généralités

La Fondation Sainte-Irmine (la Fondation) a été constituée sous forme d'un établissement d'utilité publique pour une durée indéterminée en date du 9 novembre 2012.

Elle a été reconnue d'utilité publique et désignée organisme pouvant recevoir des dons fiscalement déductibles dans le chef des donateurs.

Le siège social de la Fondation est établi 4, rue Génistre à L-1623 Luxembourg.

La Fondation a pour objet de promouvoir le développement pastoral de l'Église catholique à Luxembourg, notamment par la subvention de projets, l'aide et l'assistance morale ou matérielle d'établissements, associations et œuvres et personnes poursuivant un objet similaire au sien.

La Fondation pourra collaborer au plan national et international avec d'autres organismes poursuivant un but similaire.

Dans ce contexte elle peut effectuer toutes les opérations généralement quelconques susceptibles de contribuer à réaliser ou à faciliter l'accomplissement de son objet.

L'exercice social coïncide avec l'année civile.

Note 2 – Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de la Fondation ont été préparés conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg selon la méthode du coût historique.

Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la loi du 19 décembre 2002, déterminés et mis en place par le Conseil d'Administration.

La préparation des comptes annuels implique le recours à un certain nombre d'estimations comptables déterminantes. Elle impose aussi au Conseil d'Administration d'exercer leur jugement dans l'application des principes comptables. Tout changement dans les hypothèses peut avoir des répercussions significatives sur les comptes annuels de la période durant laquelle ces hypothèses ont changé. Le Conseil d'Administration estime que les hypothèses sous-jacentes sont adéquates et que les comptes annuels donnent ainsi une image fidèle de la situation financière et des résultats de la Fondation.

La Fondation fait des estimations et hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période suivante. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont des anticipations d'événements futurs jugés raisonnables dans ces circonstances.

La Fondation est régie par la loi du 21 avril 1928 sur les Associations et Fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée par la suite.

Les principales règles comptables utilisées par la Fondation sont les suivantes :

2.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition et font l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée normale d'utilisation.

Les dons et legs constitutifs d'un patrimoine immobilier sont comptabilisés, sur décision du conseil d'administration, à leur valeur estimée de réalisation à la date de l'arrêté ministériel pris par le ministre de la Justice.

La comptabilisation se fait de la manière suivante :

- soit en fonds propres en cas de dons et legs libres,
- soit en fonds disponibles pour projets futurs si les dons et legs sont dédiés à un projet spécifique.

Les taux d'amortissement utilisés sont les suivants :

- Immeubles : 1,5 % - 2 %
- Mobilier et matériel de bureau : 25 %

Lorsque la Fondation considère qu'une immobilisation corporelle a subi une diminution de valeur de nature durable, une réduction de valeur complémentaire est effectuée de manière à refléter cette perte. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

2.2 Immobilisations financières

Les titres et autres instruments financiers non dérivés ayant le caractère d'immobilisations sont évalués au coût d'acquisition historique qui comprend les frais accessoires.

En cas de dépréciation qui, de l'avis du Conseil d'Administration, revêt un caractère durable, ces immobilisations financières font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

2.3 Créances

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est partiellement ou entièrement compromis.

2.4 Fonds propres

Les fonds propres sont composés de fonds associatifs et d'autres réserves.



Les fonds propres peuvent être movimentés par :

- l'affectation du résultat de l'exercice
- la dotation suite à des dons et legs libres,
- des prélèvements pour couvrir des pertes de l'exercice,
- ou des prélèvements divers sur décision du conseil d'administration.

2.5 Provisions pour risques et charges

Les provisions ont pour objet de couvrir des pertes ou des dettes qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou quant à leur date de survenance.

Des provisions sont également constituées pour couvrir des charges qui trouvent leur origine dans l'exercice ou dans un exercice antérieur et qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou quant à la date de leur survenance.

2.6 Dettes

Les dettes sont inscrites au passif à leur valeur de remboursement.

2.7 Produits d'exploitation

Les revenus de la Fondation (produits d'exploitation) sont constitués de fonds reçus sous forme de dons et legs (libres ou dédiés) en vue de réaliser des projets en relation avec l'objet social de la Fondation.

Les « dons et legs libres » constituent des recettes qui sont :

- soit affectées directement pendant l'année, sur décision du conseil d'administration, aux fonds propres. Si le Conseil d'Administration décide ensuite de financer, sur un ou plusieurs exercices, un projet avec ces fonds propres, une reprise des fonds propres est faite à concurrence du

montant du projet à financer et est reclassée sous le poste « fonds disponibles pour projets futurs »,

- soit incluses dans le résultat de l'exercice porté en résultats reportés.

Les dons et legs dédiés à un projet précis par le donateur ne sont pas à la libre disposition de la Fondation. Ils s'ajoutent aux produits d'exploitation « dons et legs dédiés » de la Fondation. La partie des dons de l'année qui n'a pas été allouée pendant la même année à la réalisation du projet en question est ensuite, à la clôture, via l'enregistrement de la dotation en autres charges d'exploitation et au poste « Fonds disponibles pour projets futurs » du passif, reconnue comme projet spécifique à réaliser.

2.8 Successions

Lorsque la Fondation est bénéficiaire de legs, ces legs ne sont comptabilisés qu'au moment où la Fondation entre en possession des biens et la succession est liquidée. Pour les successions où le notaire joue le rôle d'exécuteur testamentaire, cela est le cas lorsque la Fondation reçoit le décompte du notaire. Les biens sont enregistrés au bilan à la valeur d'évaluation ayant servi de base au calcul des droits de succession.

Note 3 – Fonds propres

Le montant des fonds propres tels que repris au bilan de la Fondation au 31 décembre 2018 est composé de la dotation initiale de 250 000,00 euros faite par l'Archevêché lors de la constitution de la Fondation, du résultat reporté de 77.951,59 euros et de l'excédent de l'exercice de 14.660,16 euros.

Note 4 – Fonds disponibles pour projets futurs

Les mouvements sur le poste « fonds disponibles pour projets futurs » au cours de l'exercice sont les suivants :

Dénomination caractéristiques	1.1.2018	Collecte de fonds 2018	Reprise de fonds dédiés	Affectation résultat 2017	Projets réalisés 2018	Dotation fonds dédiés	Dotation fonds dédiés	31.12.2018
Dons et legs libres		81.489,45	-	-	-	-50.000,00	-615,05	(*1)
Dons et legs dédiés		769.619,51	25.000,00	-	-632.042,72	50.000,00	-212.536,76	
Fonds disponibles pour projets futurs	1.288.025,95	-	-25.000,00	68.000,00	-	-	213.151,81	1.544.177,76

Au cours de l'exercice 2018, les projets suivants ont été financés par des dons dédiés : Centre spirituel du Cents, Cours en pastorale biblique de la Luxembourg School of Religion & Society, Missio Prêtres pour le Tiers Monde, Missio Enfance Bénin, Projet diocésain « Reech eng Hand », Retransmission messes dominicales et Octave, Sauvegarde du patrimoine religieux et culturel de l'Église catholique, Solidarité pèlerinages – Fonds des malades.

Les dons dédiés reçus en 2018 sur les projets et non encore dépensés sont repris au passif sous le poste « Fonds disponibles pour projets futurs ».

(*1) Au 31 décembre 2018, les fonds libres restants sont compris à concurrence de 14.660,16 euros dans l'excédent de l'exercice. La collecte des « dons et legs libres » a servi à couvrir les frais généraux de l'exercice, et a été affectée pour un total de 50.000 euros au projet Fonds d'avenir (20.000 euros), au projet Thaïlande 2019 (10.000 euros), au projet Centre spirituel du Cents (10.000 euros), ainsi qu'au projet Retransmis-

sion messes dominicales et Octave (10.000 euros). Le résultat de l'exercice sera affecté au résultat reporté.

Note 5 – Personnel

Au cours de l'année 2018, la Fondation n'a pas occupé de personnel. Le travail de la Fondation a été réalisé par le secrétaire du Conseil d'Administration avec l'appui direct des membres du Conseil d'administration, en collaboration avec l'administration de l'Archevêché, et ce de manière à minimiser les dépenses administratives.

Note 6 – Engagements hors bilan

La Fondation n'a pas d'engagements hors bilan à la clôture de l'exercice.

Note 7 – Événements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas eu d'événements postérieurs à la clôture au 31 décembre 2018 qui pourraient apporter des corrections significatives aux chiffres arrêtés au 31 décembre 2018.

Partie C :

**Centre Jean XXIII – Grand Séminaire
et Luxembourg School of Religion
& Society**

Avant-propos

Mesdames,
Messieurs,
Chères Lectrices,
Chers Lecteurs,

Voici désormais le sixième rapport du Centre Jean XXIII et le quatrième qui fait mention de la Luxembourg School of Religion & Society. Elle couvre la plus grande partie de son contenu et, partant, des activités.

Plus d'une fois je suis confronté en effet à la question de savoir quelles sont mes fonctions comme directeur d'un séminaire en temps de crise des vocations sacerdotales. Ce rapport désire entre autre y répondre. Il aimerait rendre de nombreuses personnes curieuses au point de les stimuler à visiter nos sites sur la toile (lsrs.lu et cj23.lu) et à participer aux différents événements couvrant un spectre qui va de séminaires de recherches via des cours jusqu'aux conférences grand public.



Chaque rapport annuel nous a permis de découvrir davantage la vie intellectuelle et théologique au Luxembourg. Certes l'aspect « théorique » est plus d'une fois considéré comme loin de la vie « pratique ». Mais on ne sait juger d'un ensemble de choses qu'en prenant une certaine distance : celui qui se trouve le nez collé à un tableau ne peut l'embrasser du regard. Prendre le temps de s'engager dans une réflexion portée par les exposés des spécialistes dans la matière ou par la lecture de publications de qualité permet de vivre autrement le quotidien.

Au fil des pages vous découvrirez un aperçu d'une grande richesse intellectuelle, culturelle et spirituelle. Notre institution la partage avec tous les acteurs et membres de la société luxembourgeoise. Sa vocation est de contribuer à la vie des communautés religieuses et à la construction d'un réel vivre ensemble respectueux des différences et capable d'assurer un avenir aux générations futures.

Tous nos collaboratrices et collaborateurs se réjouissent d'avance de vous accueillir lors d'un prochain événement !

Merci de votre intérêt.

Pr Dr Dr Jean Ehret
Directeur



1. Recherche et formation, au service du vivre ensemble

La signature de la convention pluriannuelle avec le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche fut l'événement marquant de l'année 2018. Cette convention est conclue pour quatre années. Elle fixe les modalités suivant lesquelles le Centre Jean XXIII reçoit la subvention prévue par la Convention du 26 janvier 2015 entre l'État luxem-

bourgeois et l'Église catholique concernant l'organisation du cours commun « éducation aux valeurs ». Celle-ci stipulait en effet qu'une telle subvention lui soit accordée pour « garantir le fonctionnement de certaines de ses missions de formation et de recherche » et ceci en mentionnant son ouverture à la collaboration avec les autres cultes conventionnés.



Une telle ouverture faisait déjà partie du projet de réorganisation du Centre Jean XXIII en « Centre de formation, recherche, *dialogue* et documentation » dès 2013. La fondation de la Luxembourg School of Religion & Society en 2015 a créé un cadre spécifiquement dédié à cette mission qui se caractérise par son approche théologique, inter- et transdisciplinaire et foncièrement dialogique, notamment avec les autres cultes conventionnés. L'esperluette (&) reliant les deux notions de religion et société symbolise les rapports mutuels entre ces deux données. Les enseignants-chercheurs de la LSRS les étudient pour mieux les comprendre et contribuer à des rapports favorisant la cohésion et la justice sociales. L'équipe de la LSRS est internationale (BE, CAN, DE, FR, IT, NL, LU), interconfessionnelle et pluridisciplinaire (sciences religieuses, philosophie, théologie, histoire, lettres).

Le plan stratégique de la LSRS caractérise celle-ci comme la seule institution académique disposant d'une expertise religieuse et théologique au Grand-Duché, intégrant les rapports concrets avec la société luxembourgeoise et européenne et développant des partenariats nationaux et internationaux. Elle s'établit comme un lieu de rencontres internationales, un espace de dialogue entre les cultes et avec les différents partenaires socio-politiques. Elle s'investit notamment dans l'échange intellectuel des espaces franco- et germanophones.

“ Contribuer à des rapports favorisant la cohésion et la justice sociales



Dès 2016, la LSRS avait signé une convention avec le Consistoire israélite de Luxembourg pour accueillir la bibliothèque de celui-ci au Centre Jean XXIII. La LSRS continue les pourparlers avec la Shoura en vue de créer une bibliothèque musulmane. Ensemble avec la bibliothèque du séminaire, la LSRS espère accueillir ainsi les bibliothèques des trois grandes religions monothéistes. Par ailleurs, en 2017, la LSRS a signé une convention de coopération avec la Faculté de théologie de Trèves et en 2018 avec l'Institut universitaire Elie Wiesel de Paris. Régulièrement, elle collabore avec l'Université du Luxembourg.

Depuis 2015, lors de conférences internationales, de journées d'études, de *master classes*, de conférences grand public ou d'*executive lunches*, des spécialistes de renommée internationale rendent visite à la LSRS, institution catholique qui devient de plus en plus une plateforme d'échange intellectuel, interdisciplinaire, interconfessionnel. Les publications de nos chercheurs témoignent aussi d'une vive actualité.

En 2018, la LSRS s'est dotée d'un plan stratégique et d'un plan quadriennal.

Elle a également élaboré un document « mission et vision » (*Leitbild* ; voir annexe au présent rapport), élaboré dans un processus participatif durant plusieurs mois.



Le rapport de l'année 2018 présentera d'abord les activités de la LSRS ; ensuite il s'ouvrira sur la vie du Centre Jean XXIII en tant que séminaire et centre d'accueil.

2. Luxembourg School of Religion & Society

Conformément à sa vocation d'intégrer des théologies dans l'étude des sujets à impact sociétal (« public theology ») et de servir comme institution de réflexivité communautaire (« reflexive theology »), la LSRS est organisée en deux départements et deux services :

- Département Religion, communication, éducation
- Département Responsabilité publique
- Service de la formation permanente
- Service de la formation des adultes

Ci-dessous, les différentes activités seront présentées suivant les centres d'intérêt « religions & société », « finances & société » et « esthétique & spiritualité ». Suivront ensuite celles du Service de la formation permanente et du Service de la formation des adultes ainsi que le rapport de la bibliothèque.

2.1. Religions & Société

Une équipe de chercheurs et praticiens s'est constituée pour construire, avec des partenaires académiques natio-

naux et étrangers, un projet de recherche sur les processus de transformation du paysage religieux au Luxembourg et leur impact sur la société comme sur les cultes. Ensemble avec des chercheurs de l'Institut Chenu de Berlin, ce groupe s'est formé dans le département Religion, communication, éducation dirigé par le professeur Daniel Laliberté. Il a d'abord élaboré les questions qui devront être traitées à partir d'une étude empirique à mettre en œuvre en 2019.

“ Les processus de transformation du paysage religieux au Luxembourg et leur impact sur la société

La transformation du paysage religieux a aussi été abordée par une série de conférences offrant des perspectives de différentes traditions religieuses, de plusieurs continents, du point de vue des collectivités ou de l'individu. Ainsi la professeure Catherine Chalier (Université de Nanterre) a abordé « Le désir de la conversion » d'un point de vue juif. La conversion n'est pas un changement



de vie vers le plaisir, le bonheur ou la sérénité. L'appel à la conversion est l'ouverture d'une inquiétude qui naît parce qu'on se sait « infiniment responsable » du monde, dans le monde et par amour pour le monde.

Dans le cadre du printemps littéraire brésilien, la professeure Maria Tiburi (Université fédérale de Rio de Janeiro) a traité le sujet « Le rapt de la religiosité : capitalisme et néo-pentecôtisme au Brésil ». Face à l'expansion très rapide des communautés pentecôtistes en Amérique du Sud, la question de leur attractivité se pose autant que celle de leur impact sur l'équilibre social.



Le professeur Jakob Rogozinski (Université de Strasbourg) a relevé le défi de l'extrémisme musulman, présentant et discutant son livre *Djihadisme : le retour du sacrifice*. Selon Rogozinski, le djihadisme a tout à voir avec l'Islam, mais il n'en est pas la vérité, car il trahit l'Islam et le défigure. Sa violence fanatique et haineuse s'oppose en effet à la dimension émancipatrice et messianique que l'Islam partage avec le christianisme et le judaïsme. Le professeur Mouhanad Khorchide de l'Université de Münster a présenté ce visage ouvert de l'islam à partir de la perspective de la théologie musulmane elle-même : « L'islam est miséricorde : les caractéristiques fondamentales d'une religion moderne au sein de l'Europe ». La professeure Isabelle Ullern, doyenne de la Faculté libre d'études politiques et en économie solidaire (FLEPES) à Paris, a développé le sujet « La religion comme lien social » en référence à Georg Simmel. La LSRS est fière de pouvoir accueillir des personnalités pour des événements ouverts à toute personne intéressée.



Deux journées d'études ont été organisées en collaboration avec l'Université de Lorraine, l'une portant sur « L'initiation chrétienne hier et aujourd'hui », l'autre sur « Nicolas de Cues, penseur de la Grande Région ». Ces deux rencontres scientifiques ont porté sur les rapports entre l'héritage religieux, le besoin actuel d'innovation et les questions de transmission. La LSRS veut contribuer à développer des attitudes réflexives capables de nourrir une spiritualité qui puisse conjuguer l'enracinement dans une tradition religieuse ou une conviction philosophique avec la citoyenneté d'une société pluraliste pour laquelle les droits de l'homme sont une référence incontournable. Ce sujet fut encore repris par une troisième journée d'études portant sur les attentes des jeunes envers l'Église, organisée en collaboration avec des jeunes chercheurs de l'Université d'Eichstätt-Ingolstadt, dans le cadre du Synode sur les jeunes.

“ Développer des attitudes réflexives capables de nourrir une spiritualité ”



Le séminaire « Être autrement l'autre », organisé par le professeur Alberto F. Ambrosio a encore accueilli deux intellectuels français, le rabbin Pauline Bebe et Madame Karima Berger, musulmane. L'attitude réflexive dont elles témoignaient lors de leurs conférences publiques fut une autre illustration de l'apport d'une réflexion critique à une spiritualité se nourrissant aux sources d'une tradition religieuse.

En collaboration avec la formation philosophico-théologique offerte au Centre Jean XXIII, la LSRS a aussi proposé au public intéressé un cours de doctrine sociale de l'Église, sujet qui dépasse le cadre des institutions ecclésiastiques et qui permet une réflexion critique sur l'avenir des sociétés dans un monde globalisé, face aux défis politiques, économiques et démographiques. Ce cours a été

assuré par le professeur Walter Lesch de l'UCLouvain avec laquelle la LSRS entretient des rapports réguliers.

Privilégiant une approche plus locale, une exposition biographique a été dédiée au grand-rabbin Emmanuel Bulz (1917-1998), figure phare du dialogue interreligieux, à l'occasion du 20^e anniversaire de sa disparition. 2018 était aussi l'année d'autres commémorations. Le 100^e anniversaire de la naissance de Karl Marx et de Friedrich Raiffeisen ainsi que le 50^e anniversaire du décès de Martin Luther King furent commémorés par des conférences grand-public. Ces événements ont été organisés en collaboration avec le Service de la formation des adultes qui a proposé par ailleurs une série de cinq conférences intitulées « Les religions du monde et le défi écologique ».



2.2. Finances & Société



Depuis la fondation de la LSRS, l'éthique du monde de la finance constitue un centre d'intérêt de la LSRS. Le professeur Chris Doude van Troostwijk a continué à développer sa recherche autour de l'herméneutique des crises financières et des antinomies monétaires. Dans

ce cadre la LSRS a accueilli une journée d'études intitulée « Mind the Mammon ! Herméneutique biblique et éthique financière » dont les actes seront publiés.

De plus, notre collègue a prononcé sa leçon inaugurale le 30 mars. Elle portait le titre : « L'argent et son rapport au temps ». Il y a développé une pensée originale sur l'argent, considéré le plus souvent comme un moyen pour vivre mieux, plus confortablement, plus intensivement, dans le temps. L'argent est un rapport au temps. Possession paradoxale, l'argent est destiné à être aliéné dans quelque chose d'autre. Il ne fait preuve de sa valeur qu'après coup, après avoir été accepté sur le marché. Or, cette richesse différée est d'un type spécial. Elle ne consiste pas en un avoir, mais



en un pouvoir avoir. L'argent projette son propre hors-temps devant lui, dans le temps à venir. Mais l'homme peut, voire doit développer une autre attitude nourrie d'amour. Dans l'amour et dans la fécondité, nous accueillons une responsabilité pour l'autre personne, une responsabilité impossible, une responsabilité

au-delà du possible, au-delà du temps et au-delà de l'auto-inclusion. Ainsi, le rapport à l'hors-du-temps de l'avenir dépasse l'argent, car il est le rapport d'une précarité à une autre précarité. Car, à la base, le mot précaire veut dire se rendre à la merci d'un autre, d'une souveraineté qu'on ne maîtrise pas.

2.3. Esthétique & Spiritualité



« L'art abstrait : Kim En Joong entre Orient et Occident », tel est le titre du premier colloque consacré à l'œuvre de ce peintre, de renommée internationale, grand ami de François Cheng. L'initiative en revient au professeur Alberto F. Ambrosio. La LSRS a eu l'honneur d'accueillir l'artiste pendant toute la durée du colloque qui réunissait des spécialistes internationaux de l'art contemporain et abstrait. Le colloque fut accompagné d'une exposition des œuvres du peintre à la chapelle du Christ-Roi.

Pour contribuer à une valorisation des trésors culturels et spirituels des édifices religieux, la LSRS a offert un nouveau cycle de formation pour futurs guides d'église, incluant les différentes perspectives de l'histoire, de l'art, de la théologie et de la spiritualité. Cette formation rencontre un vif intérêt auprès du public. 24 personnes étaient inscrites. Certaines personnes suivent cette formation parce qu'elle répond à un intérêt spirituel personnel, d'autres parce qu'elle leur apporte des compétences supplémentaires pour un engagement qu'elles ont déjà pris. Les guides touristiques sont par exemple nombreux à s'inscrire.



La présentation du livre *Ikonen sehen, wahrnehmen und gestalten. Eine ökumenische Bilddidaktik für Schule, Gemeinde und Bildungsarbeit*, rédigé par le Pr W. Fleckenstein, directeur du Service de la formation des adultes, fut accompagnée d'une exposition d'icônes qui a

rencontré un vif succès.

“ Contribuer à une valorisation des trésors culturels et spirituels des édifices religieux ”



Dans le cadre du cours « Spiritualités en dialogue », le professeur Jean Ehret avait l'honneur d'accueillir la poétesse Anise Koltz. La littérature reflète la spiritualité d'un auteur, témoignant de sa recherche existentielle. Ainsi, partant de son expérience, de ses insatisfactions par rapport à des discours religieux convenus, Anise Koltz questionne la théologie ; partant, le théologien qui s'expose à

cette œuvre prend conscience du caractère littéraire de sa propre démarche. Il se voit invité à une démarche créatrice et fidèle à la foi(s) : Comment dire Dieu pour que l'homme puisse s'épanouir grâce à la présence divine ? Cette mission, cette responsabilité du théologien, l'oblige aussi à se confronter aux perversions des discours religieux et à chercher une langue, à adopter une posture proche de la vie des hommes, tendue en même temps vers Dieu.

“ Adopter une posture proche de la vie des hommes, tendue en même temps vers Dieu

2.4. Service de la formation permanente

Le Service de la formation permanente, dirigé par Mme Sylvie Schares, a offert tout au long de l'année des formations s'adressant aux agents pastoraux, laïcs et ordonnés, aux catéchètes et à d'autres collaboratrices et collaborateurs pour les assister dans les tâches nouvelles qui leur incombent, notamment dans le cadre de la restructuration du diocèse et de l'évolution des identités religieuses et culturelles. Clercs et laïcs se sont retrouvés ensemble dans 12 sessions de formation comptant 572 inscriptions.

“ Mieux exercer sa profession dans un milieu marqué par le pluralisme des opinions et cultures

Une telle offre de formation contribue à mieux exercer sa profession dans un milieu marqué par le pluralisme des opinions et cultures. Elle inclut nécessairement aussi un travail de réflexion sur le changement des rôles qui a des répercussions sur la compréhension de soi-même. Aussi existe-t-il un service de supervision. En 2018, 22 personnes ont bénéficié de ce service, soit dans une supervision en groupe, soit dans une supervision individuelle ; de plus, 4 groupes (40 personnes) ont tiré avantage d'un accompagnement professionnel.

Relevons encore trois autres types de formations offertes pendant l'année 2018, à savoir celles qui ont pour but la prévention contre les abus sexuels, celles qui s'adressent aux personnes s'engageant dans l'accompagnement des personnes âgées et des malades et celles qui s'adressent aux équipes de funérailles récemment créées dans certaines paroisses.

2.5. Service de la formation des adultes

Ce service coopère avec les autres départements afin de contribuer à la diffusion des résultats de la recherche pour un public non spécialisé. Sous la direction du professeur Wolfgang Fleckenstein, il développe des offres de formations spécifiquement religieuses, voire théologiques, en étant conscient de la responsabilité des communautés religieuses envers la société. Il existe une coopération conventionnée avec la ErwuesseBildung asbl (EwB) ainsi qu'avec Trifolion d'Echternach et les différents cultes conventionnés au Luxembourg.

En 2018, 67 événements ont rassemblé 2011 participants. Le programme de cette année a abordé tant des questions fondamentales que des sujets d'actualité ; il s'est concentré sur deux thématiques, le dialogue interreligieux et les défis écologiques. Dans la série annuelle *Liewens- a Glawensdeeg*, en coopération avec la *Europäische Akademie Otzenhausen*, cinq conférences ont été consacrées au sujet « Les religions du monde et le défi écologique ». Une exposition de dessins sur les changements climatiques, la protection de l'environnement



ronnement et les droits de l'homme, proposée dans le cadre d'un programme supplémentaire destiné aux écoles, a également été présentée. Cette opportunité a occupé plus de 20 cours et a attiré 300 visiteurs.

“ Les religions du monde et le défi écologique

La préparation au mariage constitue aussi une offre récurrente proposée dans ce cadre sous le label « yes2family ». En 2018, 225 couples ont suivi les formations offertes en différentes langues (français : 94 ; luxembourgeois : 85 ; portugais : 46). En plus de ces formations, les couples ont eu la possibilité d'approfondir leur préparation par des ateliers thématiques portant sur la préparation de la célébration liturgique,



la communication conjugale, la planification familiale et les aspects juridiques du mariage. Afin de pouvoir réaliser une préparation adaptée aux besoins des couples, les animateurs suivent une formation continue, garantie par le même service.

2.6. Bibliothèques & Documentation



Le centre de documentation de la LSRS est formé de la Bibliothèque du Séminaire et de la Bibliothèque du Consistoire israélite. Tous les documents sont accessibles sur le catalogue collectif en ligne www.a-z.lu. La LSRS reste en dialogue avec les représentants de la Shoura en vue de créer une Bibliothèque musulmane.

Riche d'une tradition de plus de 175 ans, la bibliothèque compte aujourd'hui plus de 150.000 livres et périodiques. Sa collection de Luxemburgensia vient utilement compléter celle de la Bibliothèque nationale. Elle dispose aussi de quelques manuscrits précieux.

“ Demande d'agrandissement des magasins de la bibliothèque et de renouvellement des structures d'accueil

En 2018, la LSRS a hérité de la riche bibliothèque du professeur Victor Conzemius, historien d'origine luxembourgeoise, ancien professeur à Lucerne. MemoShoah a fait don de sa bibliothèque à la Bibliothèque du Consistoire israélite. Afin de pouvoir cataloguer et stocker ces livres pour les mettre à la disposition des personnes intéressées, le Centre Jean XXIII a aussi fait une demande d'agrandissement des magasins de la bibliothèque et de renouvellement des structures d'accueil. Signalons que le Centre Jean XXIII abrite également une partie des archives diocésaines, reconnues comme archives publiques.



3. Centre Jean XXIII – Grand Séminaire

Le Centre Jean XXIII accueille aussi le séminaire diocésain, institut de formation pour les futurs diacres et prêtres. Tandis que les séminaristes luxembourgeois sont généralement formés à l'étranger, ceux arrivant au Grand-Duché de l'étranger suivent le cursus au Centre Jean XXIII. Cet enseignement est offert par un corps d'enseignants, docteurs dans les disciplines qu'ils enseignent. Il n'est pas réservé aux seuls candidats aux ministères ordonnés mais est ouvert à toute personne intéressée par un ou plusieurs cours de philosophie, d'histoire ou d'une des différentes disciplines théologiques, voire l'ensemble du cursus et qui dispose des qualifications pour suivre une formation de niveau académique. Le programme complet et les modalités d'inscription sont publiés sur le site du Centre Jean XXIII, www.cj23.lu.

En 2018, deux séminaristes ont été ordonnés prêtres, un autre a été ordonné diacre. Deux autres ont com-



mencé leur dernière année de formation, le cours pastoral, ensemble avec quatre candidats au diaconat permanent.



Cet enseignement est ouvert à toute personne intéressée

4. Centre Jean XXIII – Centre d'accueil

Le Centre Jean XXIII héberge la LSRS et le séminaire diocésain ; il fonctionne aussi comme centre de rencontre et d'accueil. Différents conseils, associations et commissions diocésains y tiennent leurs réunions ou invitent à des conférences. Citons le Conseil presbytéral, la Commission Justice et Paix ou encore la Conférence Saint-Yves, l'association luxembourgeoise des juristes catholiques, ainsi que le Conseil des Cultes conventionnés.

Depuis 2015, il s'ouvre à des organismes externes, notamment aux autres cultes conventionnés et à la *Sacred Heart University* : celle-ci y loge des étudiants de master et des étudiants de son campus de Fairfield (Connecticut) venant découvrir l'Europe et y suivre quelques cours (*study abroad*). Depuis l'automne 2017, le Centre Jean XXIII accueille aussi le séminaire *Redemptoris Mater* du Chemin néocatéchuménal. La communauté anglicane y a définitivement établi ses





bureaux. La communauté orthodoxe bulgare y célèbre régulièrement la liturgie. Pour autant qu'elles soient disponibles, le Centre Jean XXIII met ses structures à disposition d'autres demandeurs.

Toutes activités confondues, le Centre Jean XXIII a accueilli 12.820 personnes en 2018. Nous avons compté 809 réunions. Ceci représente des activités comptabilisant 3.804 heures réparties sur 238 jours, chiffre important quand on sait que l'année 2018 comptait 252 jours ouvrés. En 2018, le taux d'occupation des chambres a été de 73 %, totalisant 10.658 nuitées.

M. Claude Holper et son équipe n'ont cessé de développer une offre de qualité avec un service d'accueil prévenant, une organisation hautement professionnelle des événements et un aménagement nouveau des espaces verts, notamment de la cour intérieure. Le site internet

“ En 2018, le taux d'occupation des chambres était de 73 %, totalisant 10.658 nuitées

du Centre Jean XXIII informe sur les différentes activités qui ont lieu dans ses locaux et tient à la disposition des visiteurs les informations dont ils auront besoin.

La coopération avec ProActif asbl, association qui œuvre pour la réinsertion professionnelle des chômeurs, permet d'assurer un service de restauration professionnel, flexible et de haute qualité répondant à des besoins variés (repas, buffets, réceptions, pauses-café, etc.). Depuis le 1^{er} janvier 2017, MM. Bruno Charton et Christophe Cancelli dirigent une équipe dynamique qui assure la préparation et le service des repas. En 2018, ProActif a servi 15.682 consommations.



5. Énoncé de mission de la Luxembourg School of Religion & Society

« Religion et société : dialogues, cohésions, innovations ». Cette devise fonde autant la recherche que les enseignements proposés par la Luxembourg School of Religion & Society (LSRS). Elle établit le cœur du projet dans cette relation à construire entre les différentes religions et les différents courants de pensée humanistes afin de rendre vivant une culture d'échange, d'écoute et de débat. La LSRS est une institution qui puise son inspiration dans ses racines chrétiennes.

Fondée en 2015, la Luxembourg School of Religion & Society (LSRS) est un établissement d'enseignement supérieur voué à la recherche et à la formation (enseignement supérieur, formation permanente, formation des adultes) fonctionnant sous la responsabilité de l'Église catholique.

Notre identité

Nous sommes un institut de recherche et de formation de l'Église catholique ouvert à la collaboration avec les autres cultes conventionnés du Grand-Duché de Luxembourg. À ce titre nous contribuons à la réflexion critique et constructive sur les relations entre religions et société. Nous nous consacrons à la recherche, à l'enseignement, aux études, à la formation ouverte au grand public, à la formation continue tout au long de la vie ; nous assurons également la publication et la mise à disposition d'une documentation pertinente à la fois pour les communautés religieuses et la société civile. Nous prenons une part active dans la recherche de réponses aux questions engendrées tant par la société pluraliste luxembourgeoise que par la rencontre de celle-ci avec les traditions religieuses des diverses communautés.

- Fidèles aux lignes tracées par la Constitution apostolique *Veritatis Gaudium* du pape François, nous travaillons de façon interdisciplinaire et

coopérative, selon une méthodologie rigoureuse, afin d'élaborer puis de proposer des éléments de réponse aux questions complexes touchant et la foi et la société qui est la nôtre. La recherche et l'enseignement de la théologie s'inscrivent dans cette approche multidisciplinaire qui a vocation à comprendre toutes les facettes humaines.

- Nous nous engageons pour la juste liberté dans les domaines de la culture et de la recherche (cf. *Gaudium et Spes* 59). Nous sommes donc persuadés que, ce faisant, nous nous devons de considérer l'histoire de même que les différentes conceptions du monde tant religieuses que philosophiques qui cohabitent dans notre société.
- Avec les autres cultes conventionnés du Grand-Duché de Luxembourg, nous œuvrons au développement de nos identités religieuses respectives, de même qu'à l'essor d'une conscience citoyenne affirmant la démocratie et la diversité.

Nos engagements

- Nous proposons à notre public-cible des programmes de formation de qualité, qu'il s'agisse au niveau académique, dans la formation continue, dans le domaine professionnel comme dans celui du bénévolat ou encore de la formation pour adultes.
- Les parcours de formation à la LSRS se font dans le dialogue avec les personnes intéressées ; différentes méthodes didactiques sont utilisées en fonction du public comme des contenus.
- Nous accordons une grande importance à l'assurance de la qualité.
- La formation continue est obligatoire pour l'ensemble de notre personnel ; dans le même souci d'optimisation de nos performances, nous évaluons régulièrement nos structures de travail, d'organisation et d'administration internes.
- Nous relevons le défi d'assurer la réussite de la LSRS en prévoyant des moyens financiers suffisants et aussi diversifiés que possible.



- Nous appelons à la responsabilité et à l'engagement de tous ceux qui, d'une façon ou d'une autre, font partie de la LSRS ; nous veillons à ce que les ressources en temps ainsi que les ressources financières et matérielles soient gérées de façon responsable.
- Nous coopérons avec d'autres instituts de formation et de recherche académiques ou non académiques, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, afin de mettre en place des synergies au niveau du contenu des formations, ou, de l'organisation de celles-ci.

Le vivre ensemble

- Les collaboratrices et les collaborateurs de la LSRS se considèrent comme membres d'une communauté vivante vouée à l'enseignement et à la recherche.
- Entre collègues, nous collaborons, de façon engagée et avec nos compétences respectives, à des projets communs et à la réalisation des objectifs de la LSRS.
- Dans le respect des différentes situations de vie de nos collaboratrices et collaborateurs, nous nous engageons à promouvoir l'égalité de traitement entre hommes et femmes, et nous veillons à sauvegarder la compatibilité entre vie au travail, formation continue et vie privée.
- Nous veillons aussi à la réduction de notre impact environnemental afin de préserver la création pour les générations futures.
- Nous sommes d'avis que des voies de communication directes et transparentes sont à la base d'un vivre ensemble équitable, respectueux et valorisant dans tous les domaines de notre travail.

Nos objectifs

- Nous développons des programmes de recherche et de formation répondant à des besoins concrets des cultes d'une part, de la société, du monde de l'économie et de celui de la culture, d'autre part. L'objectif de ces programmes est de reconnaître le sens, la valeur et la richesse de la vie de l'individu et de la cohésion communautaire.
- Nous élaborons des dispositifs organisationnels et méthodologiques nous permettant de transmettre à différents niveaux les résultats de nos recherches scientifiques. À l'inverse, des questions surgies lors de formations font progresser notre travail de recherche.
- Nous formons un programme-cadre pluriannuel de recherche intégrant et mettant en réseau toutes les unités de recherche et toutes les disciplines de la LSRS, en fonction des thématiques qui les concernent plus spécifiquement. Aussi, chaque unité de recherche développe-t-elle, selon ses compétences propres, sa contribution au projet global.

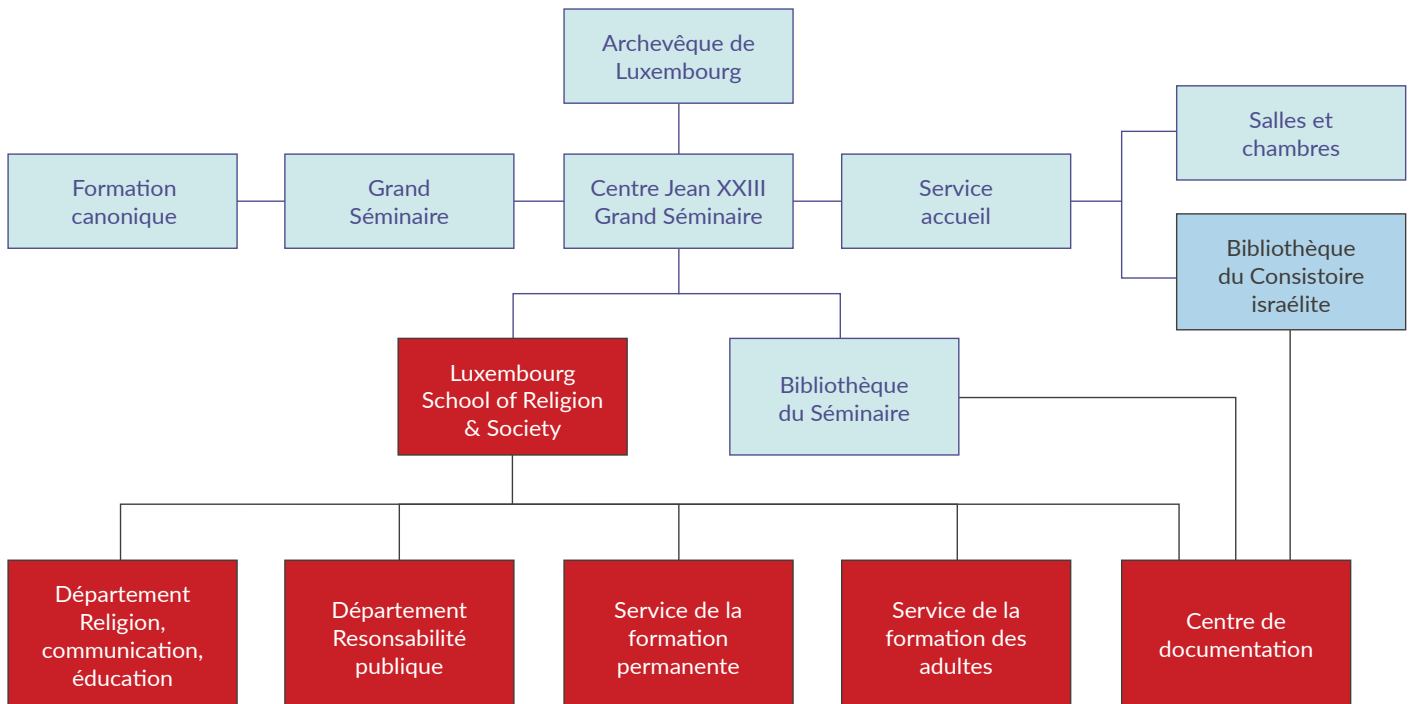
Le présent énoncé de mission a été élaboré au fil d'un processus participatif ayant mis à contribution l'ensemble du personnel de la LSRS.

Les collaboratrices et collaborateurs de la LSRS s'engagent à le respecter et à le mettre en pratique tant

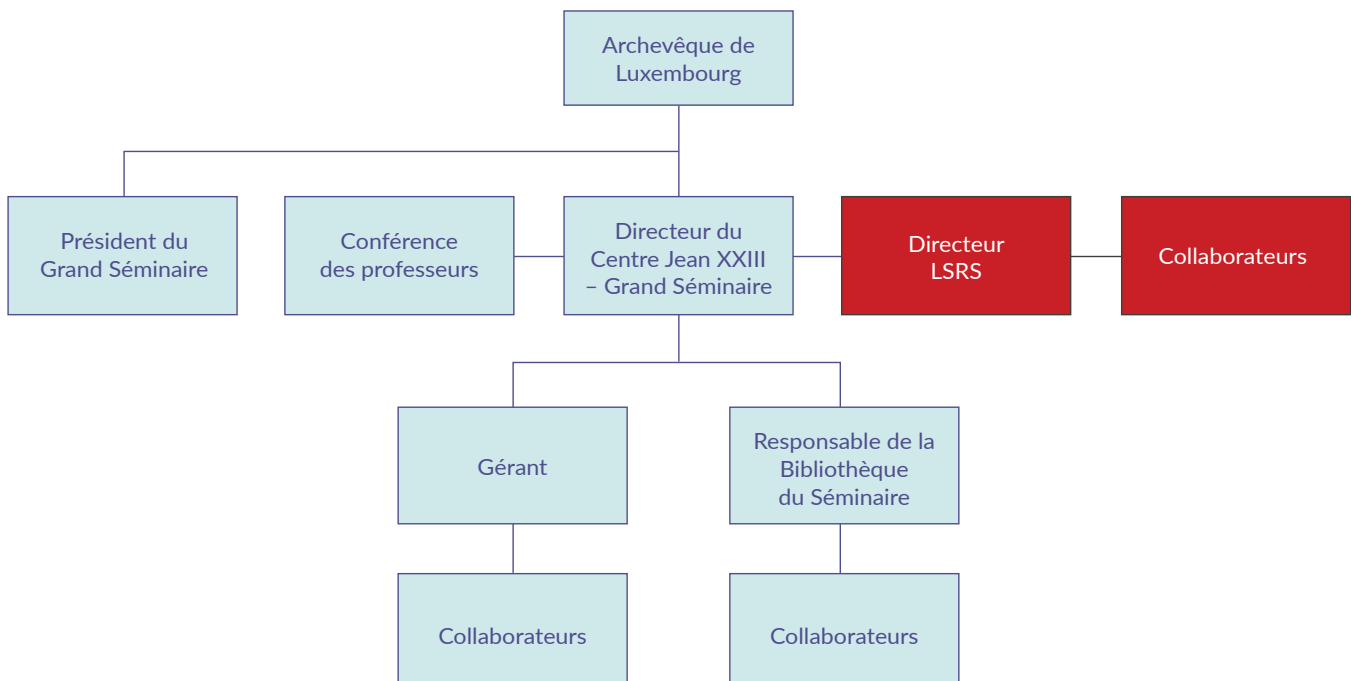
dans leurs processus de prise de décision que dans leur travail ancré dans la fidélité à l'héritage spirituel, culturel et scientifique des établissements de formation qui ont précédé la LSRS au sein de l'Église catholique.

6. Structures & Fonctions

6.1. Centre Jean XXIII - Grand Séminaire : structure

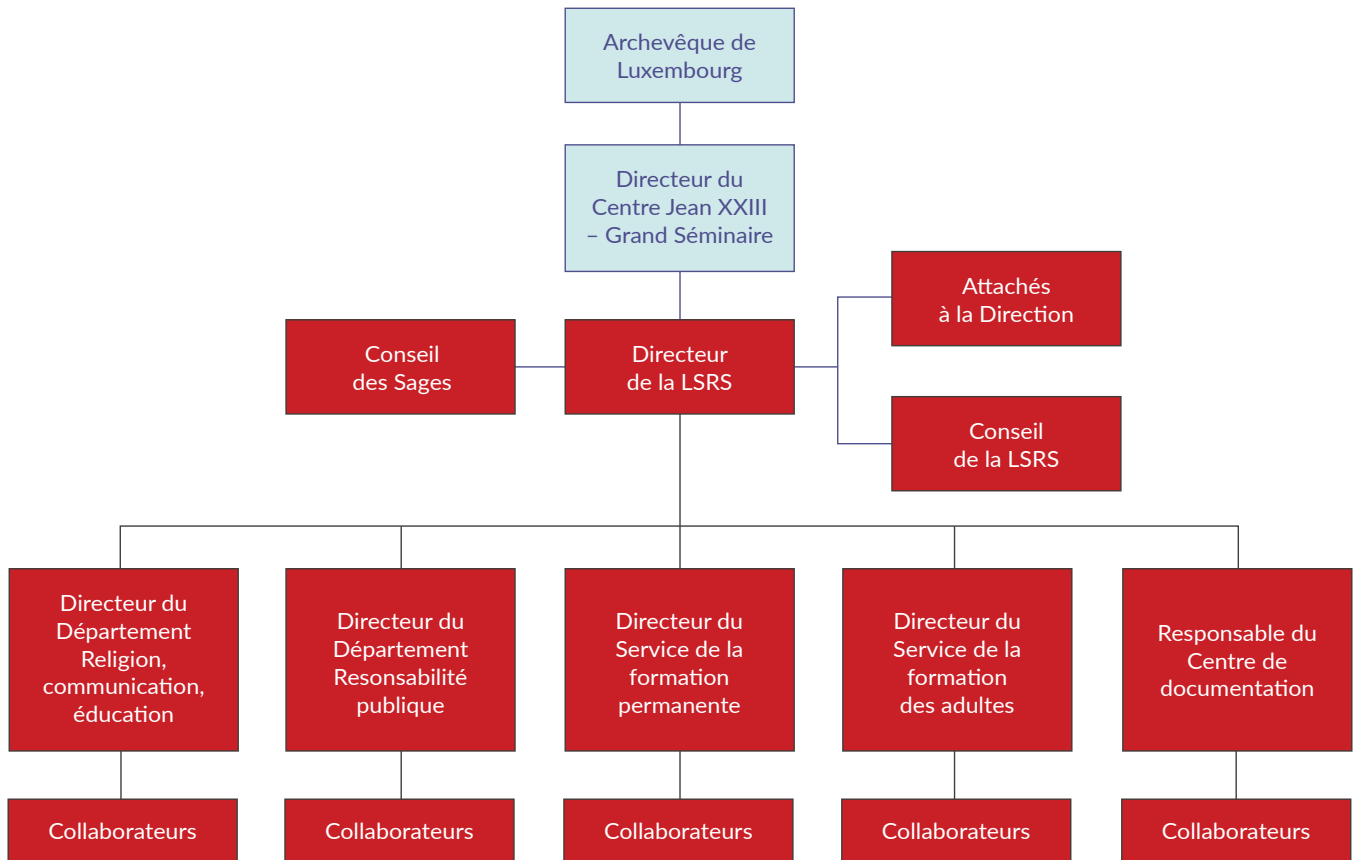


6.2. Centre Jean XXIII - Grand Séminaire : acteurs





6.3. Luxembourg School of Religion & Society : acteurs



Mgr Jean-Claude Hollerich, archevêque de Luxembourg (archeveque@cathol.lu)

Pr Dr Dr Jean Ehret, directeur de la Luxembourg School of Religion & Society (director@lsrs.lu)

Pr Dr Daniel Laliberté, directeur du département Religion, communication, éducation (daniel.laliberte@lsrs.lu)

Pr Dr habil. Christian Doude van Troostwijk, directeur du département Responsabilité publique (christian.doude@lsrs.lu)

Lic. Sylvie Schares, M.A.S., directrice du Service de la formation permanente (sylvie.schares@lsrs.lu)

Pr Dr Wolfgang Fleckenstein, directeur du Service de la formation des adultes (wolfgang.fleckenstein@lsrs.lu)

Isabelle Wies, M.A., responsable du Centre de documentation (isabelle.wies@lsrs.lu)

Claude Holper, gérant du Centre Jean XXIII (claud.holper@cj23.lu)

Comptes annuels 2018
et notes aux comptes révisés du
Centre Jean XXIII – Grand Séminaire



1. Rapport d'audit

Au Bureau de l'Administration des Biens du Grand Séminaire de Luxembourg

Rapport sur les comptes annuels

Notre opinion

A notre avis, les comptes annuels ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière du Grand Séminaire de Luxembourg (le « Séminaire ») au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Ce que nous avons audité

Les comptes annuels du Séminaire comprennent :

- le bilan au 31 décembre 2018 ;
- le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date ;
- les notes aux comptes annuels, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la Loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la Loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la Loi du 23 juillet 2016 et des ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Nous sommes indépendants du Séminaire conformément au code de déontologie des professionnels comptables du conseil des normes internationales de déontologie comptable (le Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles.

Responsabilités du Bureau de l'Administration des Biens pour les comptes annuels

Bureau de l'administration des biens est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des comptes annuels conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, c'est au Bureau de l'administration des biens qu'il incombe d'évaluer la capacité du Séminaire à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Bureau de l'administration des biens a l'intention de liquider le Séminaire ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels

Les objectifs de notre audit sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Séminaire ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Bureau de l'administration des biens, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Bureau de l'administration des biens du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Séminaire à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener le Séminaire à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
Représentée par

Luxembourg, le 19 juillet 2019

François Mousel



PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 2, rue Gerhard Mercator, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg
T : +352 494848 1, F : +352 494848 2900, www.pwc.lu

Cabinet de révision agréé. Expert-comptable (autorisation gouvernementale n°10028256)
R.C.S. Luxembourg B 65 477 – TVA LU25482518



2. Centre Jean XXIII – Grand Séminaire – Comptes 2018

Centre Jean XXIII – Grand Séminaire
 Bilan au 31 décembre 2018 exprimé en EUR

	Note(s)	2018	2017
ACTIF			
Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles	2.2		
Concessions, brevets, licences, marques ainsi que droits et valeurs similaires s'ils ont été acquis à titre onéreux		15 613,51	1 784,70
Immobilisations corporelles	2.3		
Terrains et constructions	3, 4.2	2 047 623,06	2 051 268,19
Autres installations, outillage et mobilier		40 048,97	44 101,65
Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours		219 545,98	204 279,56
		2 307 218,01	2 299 649,40
		2 322 831,52	2 301 434,10
Actif circulant			
Créances			
Créances résultant de ventes et prestations de services - dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		42 580,93	23 566,87
Autres créances - dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	2.2, 3, 4.2	4 274 436,29	4 139 377,87
		4 317 017,22	4 162 944,74
Valeurs mobilières			
Autres valeurs mobilières		15 023,40	17 129,80
Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse	3, 4.2	3 398 012,06	2 943 236,32
		7 730 052,68	7 123 310,86
Comptes de régularisation		15 037,71	14 933,72
TOTAL DU BILAN (ACTIF)		10 067 921,91	9 439 678,68

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

Centre Jean XXIII – Grand Séminaire
 Bilan au 31 décembre 2018 exprimé en EUR

	Note(s)	2018	2017
PASSIF			
Fonds propres			
Fonds propres au 01/01	4.1	5 219 509,44	5 304 818,56
Résultat de l'exercice		38 334,22	-85 309,12
		5 257 843,66	5 219 509,44
Fonds dédiés et fonds grevés			
	4.2	3 746 362,62	3 216 044,86
Provisions			
		0,00	1 225,00
Dettes			
	5		
Dettes sur achats et prestations de services			
- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		135 642,13	96 400,37
Autres dettes			
- dettes fiscales		6 697,27	3 249,60
- dettes au titre de la sécurité sociale		1 941,74	1 870,48
- autres dettes			
- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		40 619,49	10 473,93
- dont la durée résiduelle est supérieure à un an		875.000,00	875.000,00
		1 059 900,63	986 994,38
Comptes de régularisation			
		3 815,00	15 905,00
TOTAL DU BILAN (CAPITAUX PROPRES ET PASSIF)		10 067 921,91	9 439 678,68

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.



Centre Jean XXIII – Grand Séminaire
 Compte de profits et pertes pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2018 exprimé en EUR

	Note(s)	2018	2017
COMPTE DE PRODUITS ET PERTES			
1. Chiffre d'affaires net		426 920,49	363 611,56
4. Autres produits d'exploitation	6	374 354,35	267 362,19
5. Matières premières et consommables et autres charges externes			
Matières premières et consommables		-115 483,21	-99 148,16
Autres charges externes		-474 719,14	-466 777,37
		-590 202,35	-565 925,53
6. Frais de personnel			
Salaires et traitements		-131 981,34	-124 636,99
Charges sociales			
- autres charges sociales		-19 746,98	-17 452,15
		-151 728,32	-142 089,14
7. Corrections de valeur			
- sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles		-33 317,35	-29 208,17
8. Autres charges d'exploitation		-3 328,57	-988,42
11. Autres intérêts et autres produits financiers		17 791,56	22 381,52
13. Corrections de valeur sur immobilisations financières et sur valeurs mobilières		-2 106,40	-337,80
14. Intérêts et autres charges financières		-49,19	-115,33
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		38 334,22	-85 309,12

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

3. Notes aux comptes annuels au 31 décembre 2018

Note 1 – Généralités

Le Grand Séminaire de Luxembourg dénommé ci-après le « Séminaire » a été érigé par arrêté royal grand-ducal du 23 septembre 1842. Il dispose de la personnalité juridique. Il a son siège social à Luxembourg 52, rue Jules Wilhelm.

Institution ancrée profondément dans l'histoire de l'Église et du pays, le Séminaire s'est adapté aux exigences nouvelles à la suite du concile Vatican II (1962-1965) et du 4^e synode diocésain, de l'évolution de la société ainsi que de la place et du rôle de l'Église dans cette même société.

Une diversification des offres de formation en a été une suite logique tandis que perdure sa vocation première, à savoir la formation initiale et continue des prêtres diocésains.

Le Séminaire s'occupe en général de toutes les activités de formation généralement exercées par un centre de formation et de recherche.

Depuis son installation au Weimershof, le Séminaire fonctionne sous la dénomination « Centre Jean XXIII », d'après le pape réformateur qui a initié le concile. Cette appellation est devenue commune pour désigner le centre de formation, recherche, dialogue et documentation suivant le décret archiépiscopal du 15 octobre 2013. Avec le décret du vicaire épiscopal pour la formation et la recherche en date du 15 septembre 2015, le Séminaire a réorganisé l'ensemble de ses activités de formation et recherche sous l'enseigne de la Luxembourg School of Religion & Society.

La bibliothèque du Grand Séminaire, outre les ouvrages philosophiques et théologiques, dispose d'un fonds ancien ainsi que d'une riche collection de livres se rapportant à l'histoire et aux lettres luxembourgeoises (« Luxemburgensia ») ; elle constitue une des bibliothèques les plus importantes du pays. Elle est ouverte à tous ; ses fonds sont repris dans le catalogue du réseau bibnet.lu.

L'exercice social coïncide avec l'année civile.

Note 2 – Principes, règles et méthodes d'évaluation

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg selon la méthode du coût historique. Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la loi du 19 décembre 2002, déterminés et mis en place par le Bureau d'Administration des Biens.

La préparation des comptes annuels implique le recours à un certain nombre d'estimations comptables déterminantes. Elle impose aussi au Bureau d'Administration des Biens d'exercer son jugement dans l'application des principes comptables. Tout changement dans les hypothèses peut avoir des répercussions significatives sur les comptes annuels de la période durant laquelle ces hypothèses ont changé. Le Bureau d'Admi-

nistration des Biens estime que les hypothèses sous-jacentes sont adéquates et que les comptes annuels donnent ainsi une image fidèle de la situation financière et des résultats du Séminaire.

Le Séminaire fait des estimations et hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période suivante. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont des anticipations d'événements futurs jugés raisonnables dans ces circonstances.

Les principales règles comptables utilisées par le Séminaire sont les suivantes :

2.1 Conversion des postes en devises

Le Séminaire tient sa comptabilité en euros (EUR) ; le bilan et le compte de profits et pertes sont exprimés dans cette devise.

Les opérations courantes en devises autres qu'en EUR sont converties et comptabilisées aux cours en vigueur le jour de la transaction. Les actifs et passifs en devises sont convertis en EUR aux taux en vigueur à la clôture de l'exercice.

Les gains et les pertes de change réalisés et les pertes de change non-réalisées sont portés au compte de profits et pertes.

2.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont portées à l'actif au bilan à leur coût d'acquisition. Les corrections de valeur sont pratiquées suivant la méthode de l'amortissement linéaire. Le début de l'amortissement est à la date de mise en service, les dotations aux amortissements couvrent douze mois ou six mois selon que la mise en service a eu lieu pendant la première moitié ou pendant la seconde moitié de l'exercice.

Le taux utilisé pour les corrections de valeur sur les immobilisations incorporelles est de 25 %.

2.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles ont été portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, respectivement à leur valeur d'évaluation estimée au moment de l'acceptation du legs ou du don (si le bien a été acquis de cette manière) et/ou à leur valeur d'évaluation lors de l'établissement des premiers états financiers.

Elles font l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée normale d'utilisation à partir de l'exercice 2013. Le début de l'amortissement est à la date de mise en service, les dotations aux amortissements couvrent douze mois ou six mois selon que la mise en service a eu lieu pendant la première moitié ou pendant la seconde moitié de l'exercice.

Les biens immobiliers ont fait l'objet, pour l'établissement des comptes annuels 2013, d'une évaluation par un expert assermenté indépendant. Au 31 décembre 2013, et ce à titre excep-



tionnel au vu du changement des principes comptables au cours de l'exercice 2013, les moins-values latentes ont été dûment reconnues soit en déduction des fonds propres directement au vu de la constitution historique des fonds propres, soit par répercussion directe sur le poste du passif « fonds dédiés et fonds grevés » s'il s'agissait de moins-values sur des immeubles étant la contrepartie de fonds dédiés ou de fonds grevés.

Les taux utilisés pour les corrections de valeur sont les suivants :

Constructions : 2 % (Actifs grevés voir note 3)
Autres installations,
outillage et mobilier : 20 % et 25 %

2.4 Créances

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est partiellement ou entièrement compromis.

Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues si les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

2.5 Compromis de vente

Les compromis de vente signés de biens immobiliers ne sont pas comptabilisés. La comptabilisation des ventes de biens immobiliers n'a lieu qu'au moment où l'acte notarié est signé.

2.6 Actes de donations

La comptabilisation des actes de donations n'a lieu qu'au moment où l'acte notarié de donation est signé.

Si un tel acte contient des conditions suspensives, alors l'acte n'est comptabilisé qu'au moment où ces conditions suspensives sont réalisées.

2.7 Successions

Lorsque le Séminaire est bénéficiaire de legs, ces legs ne sont comptabilisés qu'au moment où le Séminaire entre en possession des biens et la succession est liquidée. Pour les successions où un notaire joue le rôle d'exécuteur testamentaire, cela est le cas lorsque le Séminaire reçoit le décompte du notaire. Les biens sont enregistrés au bilan à la valeur d'évaluation ayant servi de base au calcul des droits de succession.

Note 3 – Actifs grevés

Les fonds grevés s'élèvent au 31 décembre 2018 à EUR 3.102.915,58 (voir note 4.2) et sont représentés à l'actif du bilan par des terrains et constructions à concurrence d'EUR 629.345,29, des créances à concurrence d'EUR 1.025.259,47 et des dépôts à terme à concurrence d'EUR 1.448.310,82.

Les constructions représentant des actifs grevés ne sont pas amorties.

Note 4 – Fonds propres et fonds dédiés ou grevés

4.1 Fonds propres

Les fonds propres s'élèvent au 31 décembre 2018 à EUR 5.257.843,66 (au 31 décembre 2017 : EUR 5.219.509,44).

Ces fonds propres proviennent de fonds propres historiques (essentiellement dons et legs valorisés à la valeur estimée de réalisation au moment du legs ou don) et des résultats reportés.

4.2 Fonds dédiés et fonds grevés

Le poste « Fonds dédiés et fonds grevés » reprend les fonds reçus par legs ou dons et grevés ou dédiés à concurrence de :

- EUR 3.102.915,58 : fonds grevés pour les bourses et fondations du Séminaire
- EUR 57.160,43 : fonds dédiés à la gestion de la Bibliothèque du Grand Séminaire
- EUR 55.968,85 : fonds dédiés initialement à la gestion de l'Institut de Pédagogie Religieuse réaffectés par décret archiépiscopal du 10 février 2017 à la formation de futurs catéchètes de l'archidiocèse de Luxembourg au sein de la Luxembourg School of Religion & Society pour les activités de recherche et d'enseignement liées à la catéchèse.
- EUR 530.317,76 : fonds reçus du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) dans le cadre de la convention pluriannuelle 2018-2021 (voir note 9). Le montant du financement est de EUR 615.000 par an, et en 2018 EUR 84.682,24 en ont été dépensés.

Les fonds dits grevés représentent des sommes ou biens reçus par legs ou donations avec obligation d'affecter les revenus de ces fonds ou biens à la finalité pour laquelle ils ont été légués ou donnés ; le capital, quant à lui, ne pouvant pas être utilisé.

Les fonds dits dédiés représentent des fonds ou biens d'origines diverses reçus par legs ou donations et dédiés à une activité, une œuvre ou un autre but bien précis. Le capital et les revenus peuvent être utilisés aux fins pour lesquelles ils ont été légués ou donnés.

Les fonds dédiés, respectivement le revenu des fonds grevés, ont été utilisés en respectant leurs finalités respectives.

Note 5 – Dettes

Les dettes sont inscrites au passif à leur valeur de remboursement.

Les autres dettes dont la durée résiduelle est supérieure à un an d'un montant d'EUR 875.000 représentent une dette envers MISSIO.

Note 6 – Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation de l'exercice 2018 s'élèvent à EUR 374.354,35 (en 2017 : EUR 267.362,19) et sont représentés à concurrence d'EUR 158.000 par des contributions versées (soit directement, soit via la prise en charge de frais) par l'Archevêché au Séminaire (Centre Jean XXIII) pour mener à bien toutes les activités liées au centre de formation, de recherche, de dialogue et de documentation, ainsi que d'aides de l'ADEM pour l'emploi à hauteur de EUR 55.508,78.

Note 7 – Personnel

Au cours de l'exercice 2018, le Séminaire a pris en charge les frais de personnel pour en moyenne 2,42 personnes (2,75 en 2017).

Note 8 – Engagements hors bilan

Le Grand Séminaire n'a pas d'engagement hors bilan à la clôture de l'exercice 2018.

Note 9 – Convention pluriannuelle signée avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

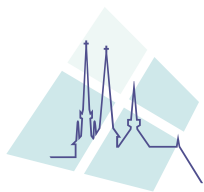
La « Convention entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg et l'Église catholique du Luxembourg concernant l'organisation du cours commun "éducation aux valeurs" », signée le 26 janvier 2015, prévoit à l'article 3 en ce qui concerne le Centre

Jean XXIII – Grand Séminaire : « Il sera conclu une convention entre le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) et le Grand Séminaire de Luxembourg – Centre Jean XXIII concernant le financement garantissant le bon fonctionnement de certaines de ses missions de formation et de recherche ».

Une convention pluriannuelle d'une durée de quatre ans (2018-2021) a été signée avec le MESR en 2018. La participation financière de l'État s'élève à EUR 615.000 par an. L'intégralité de la participation 2018 a été versée, le paiement de la dernière tranche de EUR 123.000 ayant été reçu le 13 février 2019.

Note 10 – Événements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas eu d'événements postérieurs à la clôture de l'exercice 2018 qui pourraient apporter des corrections significatives aux chiffres arrêtés au 31 décembre 2018.



**ÉGLISE CATHOLIQUE
À LUXEMBOURG**

Archevêché de Luxembourg
4, rue Génistre
Boîte postale 419, L-2014 Luxembourg
Tél. : +352 46 20 23
archeveche@cathol.lu
www.cathol.lu